

ou leurs éclats de rire, et chaque fois que Shaw prononça quelque chose qu'il jugeait important ou amusant, et que l'auditoire ne répondit pas, il demanda franchise.

(Suite à la page 9, 4e col.)

RADIO

PROGRAMMES DE MERCREDI, 12 AVRIL

POSTES DE LA N. B. C.

8.00 p.m.—ORCHESTRE.
8.15 p.m.—PROGRAMME.
8.30 p.m.—LA FAMILLE VOLANTE du col. G. Hutchinson.
8.45 p.m.—ORCHESTRE de l'Hôtel Waldorf-Astoria.
9.00 p.m.—DUO de piano.
9.15 p.m.—GUITARE et chant.
9.30 p.m.—VOLON par Mischa Weisbord.
9.45 p.m.—DRAME.
10.00 p.m.—COMEDIE.
10.15 p.m.—CHANT.
10.30 p.m.—DRAME.
10.45 p.m.—SYMPHONIE.
11.00 p.m.—PIANO.
11.15 p.m.—MUSIQUE de la Virginie Quatuor.
11.30 p.m.—ORCHESTRE.
11.45 p.m.—PROGRAMME.
12.00 p.m.—Egyptian Dance from "Four Selected Pieces" (Friml); Selection de "The Mikado" (Sullivan).
12.15 p.m.—ORCHESTRE.
12.30 p.m.—CHANT par Ralph Kirby.
12.45 p.m.—ORCHESTRE Lopez.
12.55 p.m.—ORCHESTRE Lew Diamond.

POSTES COLOMBIA

8.00 p.m.—ROBBY BENSON.
8.15 p.m.—TRIO.
8.30 p.m.—HISTOIRE SAUVAGE.
8.45 p.m.—ORCHESTRE.
9.00 p.m.—PROGRAMME DE LA SOIREE.
9.15 p.m.—ORCHESTRE de l'Hôtel Waldorf-Astoria.
9.30 p.m.—CONNIE BOWELL et Orchestre.
9.45 p.m.—PROGRAMME.
10.00 p.m.—DUO.
10.15 p.m.—BUCK ROGERS en l'an 2432.
10.30 p.m.—ORCHESTRE et quatuor.
10.45 p.m.—CAUSERIE.
11.00 p.m.—JACK SMITH et Orchestre.

PROGRAMME BARBASOL

8.15 p.m.—FANFARE de la Marine américaine—Aux postes WQAM, WPG, etc.

LA PALINA

8.30 p.m.—DUO et orchestre.

CONCERT CHESTER

8.45 p.m.—CHANT et orchestre.

PROGRAMME PANATE

9.00 p.m.—CHANT et orchestre.

LA GUY LOMBARDI et ses Chansons

9.15 p.m.—CHANT et piano.

SYMPHONIE sous la direction de Howard Barlow

9.30 p.m.—CHANT et piano.

PROGRAMME

9.45 p.m.—CHANT et orchestre.

LA GUY LOMBARDI et ses Chansons

10.00 p.m.—CHANT et piano.

PROGRAMME

10.15 p.m.—CHANT et orchestre.

LA GUY LOMBARDI et ses Chansons

10.30 p.m.—CHANT et piano.

PROGRAMME

10.45 p.m.—CHANT et orchestre.

LA GUY LOMBARDI et ses Chansons

11.00 p.m.—CHANT et piano.

PROGRAMME

11.15 p.m.—CHANT et orchestre.

LA GUY LOMBARDI et ses Chansons

11.30 p.m.—CHANT et piano.

PROGRAMME

11.45 p.m.—CHANT et orchestre.

LA GUY LOMBARDI et ses Chansons

12.00 p.m.—CHANT et piano.

PROGRAMME

12.15 p.m.—CHANT et orchestre.

LA GUY LOMBARDI et ses Chansons

12.30 p.m.—CHANT et piano.

PROGRAMME

12.45 p.m.—CHANT et orchestre.

LA GUY LOMBARDI et ses Chansons

13.00 p.m.—CHANT et piano.

PROGRAMME

13.15 p.m.—CHANT et orchestre.

LA GUY LOMBARDI et ses Chansons

13.30 p.m.—CHANT et piano.

PROGRAMME

13.45 p.m.—CHANT et orchestre.

LA GUY LOMBARDI et ses Chansons

14.00 p.m.—CHANT et piano.

PROGRAMME

14.15 p.m.—CHANT et orchestre.

LA GUY LOMBARDI et ses Chansons

14.30 p.m.—CHANT et piano.

PROGRAMME

14.45 p.m.—CHANT et orchestre.

LA GUY LOMBARDI et ses Chansons

15.00 p.m.—CHANT et piano.

PROGRAMME

15.15 p.m.—CHANT et orchestre.

LA GUY LOMBARDI et ses Chansons

15.30 p.m.—CHANT et piano.

PROGRAMME

15.45 p.m.—CHANT et orchestre.

LA GUY LOMBARDI et ses Chansons

16.00 p.m.—CHANT et piano.

PROGRAMME

16.15 p.m.—CHANT et orchestre.

LA GUY LOMBARDI et ses Chansons

16.30 p.m.—CHANT et piano.

PROGRAMME

16.45 p.m.—CHANT et orchestre.

LA GUY LOMBARDI et ses Chansons

17.00 p.m.—CHANT et piano.

PROGRAMME

17.15 p.m.—CHANT et orchestre.

LA GUY LOMBARDI et ses Chansons

17.30 p.m.—CHANT et piano.

PROGRAMME

17.45 p.m.—CHANT et orchestre.

LA GUY LOMBARDI et ses Chansons

18.00 p.m.—CHANT et piano.

PROGRAMME

18.15 p.m.—CHANT et orchestre.

LA GUY LOMBARDI et ses Chansons

18.30 p.m.—CHANT et piano.

PROGRAMME

18.45 p.m.—CHANT et orchestre.

LA GUY LOMBARDI et ses Chansons

19.00 p.m.—CHANT et piano.

PROGRAMME

19.15 p.m.—CHANT et orchestre.

LA GUY LOMBARDI et ses Chansons

19.30 p.m.—CHANT et piano.

PAQUES JOYEUSES

En mon nom et en celui de mon personnel, il me fait plaisir de souhaiter à tous les clients et amis de notre maison un

A.-S. BEDARD

Fondée en 1905

PEINTRE-DECORATEUR

22 et 24 des Franciscains

Tél. : 5332

QUEBEC

Spécialité:

décoration d'église.



PROGRAMMES DE JEUDI, 13 AVRIL

POSTES DE LA N. B. C.

8.00 p.m.—DUO DE PIANO.

8.15 p.m.—ORCHESTRE Whiteman.

8.30 p.m.—GENIA PONARIOVA, mezzo-soprano.

8.45 p.m.—ORCHESTRE de l'Hôtel Waldorf-Astoria.

9.00 p.m.—CAUSERIE.

9.15 p.m.—OLGA ALBANI.

9.30 p.m.—CHANT et orchestre.

9.45 p.m.—DRAME.

10.00 p.m.—CHANT.

10.15 p.m.—COMEDIE.

10.30 p.m.—HEURE FLEISCHMAN.

10.45 p.m.—ORCHESTRE sous la direction de Rudy Vallee.

11.00 p.m.—CONCERT MAXWELL.

11.15 p.m.—Lanny Ross, ténor; Jules Bedard, baryton; Annette Hamshaw et Mabel Jackson, sopranos; Choeur et Fanfare.

11.30 p.m.—LUCKY STRIKE — Orchestre.

11.45 p.m.—CHANT.

12.00 p.m.—ORCHESTRE Bernie.

12.15 p.m.—CHANT par R. Kirby, baryton.

12.30 p.m.—HOLLYWOOD — Orchestre et solistes.

POSTES COLOMBIA

8.00 p.m.—BEN ALLEY, ténor et Orchestre.

8.15 p.m.—CAPITAINE JACK.

8.30 p.m.—SKIPPY.

8.45 p.m.—LES NOUVELLES.

9.00 p.m.—PROGRAMMES DE LA SOIREE.

9.15 p.m.—ORCHESTRE sous la direction de Don Redman.

9.30 p.m.—CHANT par E. Barthel et Orchestre.

9.45 p.m.—ORCHESTRE Aux postes WADC, WCAO, WCAU, CPRE, etc.

10.00 p.m.—DUO.

10.15 p.m.—BUCK ROGERS en l'an 2432.

10.30 p.m.—PROGRAMME de chants populaires.

10.45 p.m.—CAUSERIE.

11.00 p.m.—PROGRAMME.

11.15 p.m.—SERENADE. Au poste WPG.

11.30 p.m.—LA PALINA.

11.45 p.m.—ORCHESTRE.

12.00 p.m.—CONCERT. Ruth Elling et Orchestre.

12.15 p.m.—LES FRERES MILLS.

12.30 p.m.—CHANT par W. O'Neal et Orchestre.

12.45 p.m.—CAUSERIE.

13.00 p.m.—Les Soeurs Boswell.

13.15 p.m.—CHANTS par M. Downey ténor.

13.30 p.m.—SYMPHONIE sous la direction de Howard Barlow.

13.45 p.m.—ORCHESTRE.

14.00 p.m.—ORCHESTRE RIVIERA.

14.15 p.m.—ORCHESTRE ROSELAND.

14.30 p.m.—ORCHESTRE.

POSTES DE LA N. B. C.

8.00 p.m.—CHANT et HISTOIRES.

8.15 p.m.—PROGRAMME pour les enfants.

8.30 p.m.—ORCHESTRE sous la direction de Joe Rust.

8.45 p.m.—CHANT et HISTOIRES.

9.00 p.m.—PROGRAMME pour les enfants.

9.15 p.m.—ORCHESTRE sous la direction de Joe Rust.

9.30 p.m.—CHANT et HISTOIRES.

9.45 p.m.—PROGRAMME pour les enfants.

10.00 p.m.—ORCHESTRE sous la direction de Joe Rust.

10.15 p.m.—CHANT et HISTOIRES.

10.30 p.m.—PROGRAMME pour les enfants.

10.45 p.m.—ORCHESTRE sous la direction de Joe Rust.

11.00 p.m.—CHANT et HISTOIRES.

11.15 p.m.—PROGRAMME pour les enfants.

11.30 p.m.—ORCHESTRE sous la direction de Joe Rust.

11.45 p.m.—CHANT et HISTOIRES.

12.00 p.m.—PROGRAMME pour les enfants.

12.15 p.m.—ORCHESTRE sous la direction de Joe Rust.

12.30 p.m.—CHANT et HISTOIRES.

12.45 p.m.—PROGRAMME pour les enfants.

13.00 p.m.—ORCHESTRE sous la direction de Joe Rust.

13.15 p.m.—CHANT et HISTOIRES.

13.30 p.m.—PROGRAMME pour les enfants.

13.45 p.m.—ORCHESTRE sous la direction de Joe Rust.

14.00 p.m.—CHANT et HISTOIRES.

14.15 p.m.—PROGRAMME pour les enfants.

14.30 p.m.—ORCHESTRE sous la direction de Joe Rust.

14.45 p.m.—CHANT et HISTOIRES.

15.00 p.m.—PROGRAMME pour les enfants.

15.15 p.m.—ORCHESTRE sous la direction de Joe Rust.

SERVICE LEGARE

PRIX MODERES

INGENIEURS EXPERTS

MECANICIENS D'EXPERIENCE

RADIOTRICIENS DIPLOMES

Nos Experts diplômés du Radio College of Canada, membres du Radio Service Men's Association de New-York et licenciés par Rogers-Marende sont munis des appareils les plus précis à Québec pour réparer votre radio, quelle qu'en soit la marque. Ils sont aussi équipés pour la réparation des

LAVEUSES ELECTRIQUES

BALAYEUSES ELECTRIQUES

PHONOGRAPHES — POELES.

APPELEZ : 2-6851

P.T. LEGARE

9.30—Programme.

10.00—Chant Sacré par la Chorale de l'église St-Dominique, sur une chaîne de postes canadiens, présentation de la C. Canadienne de la Radio.

11.00—Le neure Tavnans (Silence)

CKCV

QUEBEC — 310.7 MÈRES

CE SOIR

6.30—Sur l'écran.

6.45—Musique.

7.00—Pour les dames

7.15—Le Comptoir

7.30—La mésange Bleue

JEUDI

12.00—Le programme

12.15—La mésange bleue

12.30—Musique

1.00—Rex Battle

1.30—Demandes spéciales

6.30—France Film

6.45—Programme spécial.

7.00—Concert.

7.15—Concert.

7.30—Revue musicale

9.00—3ème épisode des "Etran-

glements de l'Inde"

9.30—Will Brodridge et ses collègues

10.00—L'Association des Chanteurs de Québec.

(Suite à la page 2, 1ère col.)

GUERRE AUX DESTRUCTEURS: LES MITES

Madame, Monsieur,

Voici le temps, où vous devez penser à mettre vos Fourrures en garde, c'est-à-dire, à l'abri de leurs grands destructeurs : les mites, le feu, etc.

Un examen minutieux de vos Fourrures, sera fait sur les quelques réparations, à exécuter, s'il y a lieu, et un estimé, vous sera fourni gratuitement, sur demande.

Aussi, Madame, Monsieur, durant cette saison, notre maison s'occupera de faire les réparations nécessaires, à vos manteaux, ainsi que la transformation de ceux-ci, en un modèle plus récent. Profitez de la saison d'été, car le coût du travail est moins élevé, et pour une réparation raisonnable, nous garderons gratuitement vos fourrures en Storage.

Nous possédons en outre, un choix très varié, des dernières nouveautés, concernant les fourrures du printemps : Renards, Martres, Caraculis, Broadtails, Visons, etc., comme tour de cou, colliettes, ainsi que les dernières créations en manteaux courts et trois-quarts.

Vous remerciant de votre encouragement, dans le passé, et sollicitant votre visite

Lorsque vous allez faire vos achats, vous nous rendrez service en disant au marchand que vous avez lu son annonce dans l'Action Catholique

L'ACTION CATHOLIQUE

Le journal qu'il faut lire pour vous bien renseigner sur toutes les questions et pour vous assurer des commentaires impartiaux.

Vingt-sixième année

No 8138

QUEBEC — Canada — Mercredi, 12 avril 1933

Edition Quotidienne : 2 sous le numéro

Le projet de moratoire est adopté hier par la Chambre après une intéressante discussion

Son Eminence le cardinal J.-M.-Rodrigue Villeneuve arrivera le 14 à N.-York



M. l'abbé Horace GAGNON, curé de N.-D. du Chemin fera le 24 ses noces d'argent sacerdotales.

Trois évêques assisteront à la grandiose réception qui sera faite samedi au nouveau prince de l'église dans la vieille capitale. — Cérémonie à 3 heures.

A LA BASILIQUE

Un marconigramme reçu ce matin à l'Archevêché annonce l'arrivée à New-York de Son Eminence le Cardinal Villeneuve pour vendredi midi, en sorte que la réception à Québec aura lieu telle que déjà annoncée le Samedi-Saint à deux heures de l'après-midi.

Le nouveau Prince de l'Eglise traversera les rues de Québec dans un landau aux couleurs cardinalices. Le cortège triomphal suivra les rues St-Joseph, de la Couronne, Côte d'Abraham, d'Yvesville, St-Jean, de la Fabrique et Buade.

A trois heures, grande réception liturgique à la basilique, selon le pontifical romain.

Son Eminence quittera le Salon de l'Archevêché à trois heures précises et entrera processionnellement à la cathédrale. A son entrée on chantera l'antienne: "Ecce Sacerdos Magnus" qui sera suivie du chant du "Te Deum" durant la procession. A l'arrivée dans le sanctuaire, Mgr Eugène-C. Laflamme, P.A., chantera les versets.

La chorale entonnera ensuite une antienne à la Ste Vierge et Son Eminence chantera l'oraison puis il donnera sa bénédiction à l'assistance.

C'est à la suite de ces cérémonies qu'aura lieu la présentation d'adresse par Monseigneur l'Auxiliaire et la réponse de Son Eminence.

Le chant des Laudes, terminera cette importante cérémonie. On compte sur la présence de Mgr Turquetil, O.M.I. et Mgr Charlebois O.M.I., durant toute la durée des fêtes. S. E. Mgr Contois, des Trois-Rivières assistera à la cérémonie de samedi après-midi et très probablement aussi S. E. Mgr Gauthier, de Montréal.

RETRAITE FERMÉE POUR LES PRETRES

Pour inaugurer l'année sainte, les prêtres sont cordialement invités à une retraite fermée de 8 jours à la Villa Manresa, Québec, du 18 au soir au 27 avril au matin.

S'adresser au Père Supérieur de la Villa ou au Père Prédictateur, le P. O. Lacouture, S.J., Sault-au-Récollet, Montréal.

HONNEUR AU MERITE

Mme J. Laflamme, institutrice à Ste-Sophie, Mégantic, vient de recevoir du département de l'Instruction Publique, par l'entremise de M. l'inspecteur Desjarlais, une prime de vingt piastres (\$20.00) pour succès dans l'enseignement. Nos félicitations.

Trois nouveaux chevaliers de l'Ordre du St-Sépulcre

Mgr Barlassina annonce que MM. J.-M. Dessureault, président de la Cie Lefrançois, Ltée, J.-E. Bégin, de la maison Bégin et Frères, et Lauréat Blondeau, de la Children's Shoe sont fait Chevaliers.

LES CEREMONIES D'INVESTITURE

Son Ex. le Lieutenant G.-J.-Ernest Côté, représentant du Patriarche Latin de Jérusalem pour la Province de Québec, apprend par câblegramme de Sa Béatitude Mgr La Barlassina, que MM. J.-M. Dessureault, J.-E. Bégin et Lauréat Blondeau, sont créés CHEVALIERS DE L'ORDRE EQUESTRE DU ST-SEPULCRE DE JERUSALEM, vu les hautes recommandations et les nobles Obstat de Son Eminence le Cardinal Villeneuve, en faveur de ces citoyens distingués.

M. J.-M. DESSUREAULT

M. Dessureault est né le 31 décembre 1888, dans la paroisse de Ste-Geneviève de Batiscan, et réside maintenant dans la paroisse de Limoulin. Le nouveau chevalier est président de la Cie Jos. Lefrançois Ltée, manufacturiers de bois, ancien échevin de la Cité de Québec et ancien président du Comité du Feu. Il fit ses études au Collège du Sacré-Cœur, Ste-Anne-de-la-Pérade et au Collège du Sacré-Cœur, de Victoriaville.

En récompense de son dévouement aux œuvres sociales, catholiques et à sa paroisse, les honneurs conférés présentement lui sont décernés.

La cérémonie d'investiture aura lieu dans l'église paroissiale de Limoulin. La date en sera fixée un peu plus tard.



M. J.-M. Dessureault, président de la Cie Lefrançois, Ltée, crée Chevalier du St-Sépulcre.

Programme de l'heure Catholique

Causeries du R. P. Vanier, O.M.I. et de Mlle Jeanne Talbot. — On entendra la chorale de St-Cœur-de-Marie.

HEURE CATHOLIQUE

Les chorales de la paroisse du St-Cœur-de-Marie sont au programme de la vingt-septième heure catholique de Québec, dimanche prochain, seize avril, au poste CHRC, de quatre heures à cinq heures de l'après-midi.

Les deux causeries seront faites par le Révérend Père Vanier, O.M.I. et Mlle Jeanne Talbot. Le Père Vanier parlera de la Communauté des Saints et Mlle Talbot parlera de l'œuvre de la Protection de la Jeune Filles.

Belle cérémonie à St-Roch

Une cérémonie religieuse, de caractère privé mais de plus impressionnante, s'est déroulée hier à l'église de St-Roch de Québec alors qu'un nouveau converti, d'origine Suisse, M. Théodore Joachim, a été baptisé par M. l'abbé J. Belleau.

Le nouveau baptisé sera confirmé dimanche à 8 h. à la messe des Jeunes Gens, par S. E. Mgr Omer Plante qui célébrera ensuite la messe et lui fera sa première communion.

Lundi le nouveau converti unira sa destinée à une québécoise, M. l'abbé J. Belleau bénira cette union.

Mlle Alma Paradis, de Kamouraska, institutrice de Bergeville, vient d'être reçue au département de l'Instruction Publique, par l'entremise de M. l'inspecteur A. Letarte, la gratification de \$20.00, pour succès dans l'enseignement.

Deux amendements sont proposés par M. Jos. Cohen et M. Laurent Barré. — Le premier est rejeté par 14 à 32 et le second par 14 à 36. — Un amendement de M. Guertin est cependant adopté. — L'hon. M. Godbout fait voter ses crédits sans difficulté. — La gauche discute longuement ceux de l'hon. M. LaFerté. — Le Jardin Zoologique de Charlesbourg.

AJOURNEMENT APRES-MINUIT

(Par Louis-Philippe ROY)

La députation a été fortement menacée d'une séance de nuit, hier, ou plutôt ce matin. A une heure moins vingt, M. Aimé Guertin voulait absolument discuter davantage un item que tout le monde désirait adopter.

On se rappelle qu'en 1931, le député de Hull avait tenu tête à tout le monde, surtout à l'hon. LaFerté, de 9 heures du soir à 9 heures du matin. Quand le Ministre de la Colonisation voulut commencer l'étude d'un item de \$300,000, le député de Hull protesta mais on finit par s'entendre à l'amiable. Nous y reviendrons.

Le fait capital de la séance d'hier soir, c'est l'adoption du moratoire. L'étude de ce bill fort important ne s'est pas prolongée au-delà d'une heure mais les suggestions n'ont pas manqué. Deux amendements ont même été proposés par M. Jos. Cohen, député libéral de Saint-Laurent, et M. Laurent Barré, député conservateur de Rouville.

Le texte du bill de l'hon. Godbout dit que pour l'année de ce moratoire, le débiteur devra avoir payé ses taxes, ses intérêts, sauf pour l'année courante, M. Jos. Cohen a proposé que l'on amende le bill et que le débiteur soit tenu de payer une année de taxes seulement. Ainsi, s'il est en retard de plusieurs années, il pourra bénéficier de la loi quand même.

L'hon. Taschereau s'est opposé à cet amendement, alléguant que les demandes seront tellement considérables que les municipalités ne pourront plus collecter de taxes. MM. Cohen et Duplessis soutiennent au contraire que ce sera un bienfait. A l'heure actuelle, plusieurs sont dans l'impossibilité de payer des taxes et les propriétés sont sur le point d'être vendues avec quelque satisfaction par les créanciers. Si on permet à ces débiteurs de payer une année de taxes pour l'année de la loi, ils prendront les mesures nécessaires pour payer cette année de taxes et la municipalité en aura le profit. D'ailleurs, il ne s'agit pas d'un don mais d'une suspension jusqu'en 1934.

Par un vote de 14 contre 32, l'amendement est rejeté.

L'AMENDEMENT BARRE

Le député de Rouville qui a appuyé l'amendement Cohen propose un amendement identique relativement aux intérêts. Il veut que le Juge puisse dispenser le débiteur de payer les intérêts dus et échos sur le capital, mais en tenant compte du délai de prescription des dits intérêts.

Encore ici le Premier Ministre s'oppose alléguant qu'il faut aussi donner une chance aux prêteurs. Il est beau de porter secours à un débiteur hypothécaire mais celui qui a vendu une terre doit échapper au capital, mais en tenant compte du délai de prescription des dits intérêts.

Encore ici le Premier Ministre s'oppose alléguant qu'il faut aussi donner une chance aux prêteurs. Il est beau de porter secours à un débiteur hypothécaire mais celui qui a vendu une terre doit échapper au capital, mais en tenant compte du délai de prescription des dits intérêts.

Encore ici le Premier Ministre s'oppose alléguant qu'il faut aussi donner une chance aux prêteurs. Il est beau de porter secours à un débiteur hypothécaire mais celui qui a vendu une terre doit échapper au capital, mais en tenant compte du délai de prescription des dits intérêts.

Encore ici le Premier Ministre s'oppose alléguant qu'il faut aussi donner une chance aux prêteurs. Il est beau de porter secours à un débiteur hypothécaire mais celui qui a vendu une terre doit échapper au capital, mais en tenant compte du délai de prescription des dits intérêts.

Encore ici le Premier Ministre s'oppose alléguant qu'il faut aussi donner une chance aux prêteurs. Il est beau de porter secours à un débiteur hypothécaire mais celui qui a vendu une terre doit échapper au capital, mais en tenant compte du délai de prescription des dits intérêts.

Encore ici le Premier Ministre s'oppose alléguant qu'il faut aussi donner une chance aux prêteurs. Il est beau de porter secours à un débiteur hypothécaire mais celui qui a vendu une terre doit échapper au capital, mais en tenant compte du délai de prescription des dits intérêts.

Encore ici le Premier Ministre s'oppose alléguant qu'il faut aussi donner une chance aux prêteurs. Il est beau de porter secours à un débiteur hypothécaire mais celui qui a vendu une terre doit échapper au capital, mais en tenant compte du délai de prescription des dits intérêts.

Encore ici le Premier Ministre s'oppose alléguant qu'il faut aussi donner une chance aux prêteurs. Il est beau de porter secours à un débiteur hypothécaire mais celui qui a vendu une terre doit échapper au capital, mais en tenant compte du délai de prescription des dits intérêts.

Encore ici le Premier Ministre s'oppose alléguant qu'il faut aussi donner une chance aux prêteurs. Il est beau de porter secours à un débiteur hypothécaire mais celui qui a vendu une terre doit échapper au capital, mais en tenant compte du délai de prescription des dits intérêts.

Encore ici le Premier Ministre s'oppose alléguant qu'il faut aussi donner une chance aux prêteurs. Il est beau de porter secours à un débiteur hypothécaire mais celui qui a vendu une terre doit échapper au capital, mais en tenant compte du délai de prescription des dits intérêts.

Encore ici le Premier Ministre s'oppose alléguant qu'il faut aussi donner une chance aux prêteurs. Il est beau de porter secours à un débiteur hypothécaire mais celui qui a vendu une terre doit échapper au capital, mais en tenant compte du délai de prescription des dits intérêts.

Encore ici le Premier Ministre s'oppose alléguant qu'il faut aussi donner une chance aux prêteurs. Il est beau de porter secours à un débiteur hypothécaire mais celui qui a vendu une terre doit échapper au capital, mais en tenant compte du délai de prescription des dits intérêts.

Encore ici le Premier Ministre s'oppose alléguant qu'il faut aussi donner une chance aux prêteurs. Il est beau de porter secours à un débiteur hypothécaire mais celui qui a vendu une terre doit échapper au capital, mais en tenant compte du délai de prescription des dits intérêts.

Encore ici le Premier Ministre s'oppose alléguant qu'il faut aussi donner une chance aux prêteurs. Il est beau de porter secours à un débiteur hypothécaire mais celui qui a vendu une terre doit échapper au capital, mais en tenant compte du délai de prescription des dits intérêts.

Encore ici le Premier Ministre s'oppose alléguant qu'il faut aussi donner une chance aux prêteurs. Il est beau de porter secours à un débiteur hypothécaire mais celui qui a vendu une terre doit échapper au capital, mais en tenant compte du délai de prescription des dits intérêts.

Encore ici le Premier Ministre s'oppose alléguant qu'il faut aussi donner une chance aux prêteurs. Il est beau de porter secours à un débiteur hypothécaire mais celui qui a vendu une terre doit échapper au capital, mais en tenant compte du délai de prescription des dits intérêts.

Encore ici le Premier Ministre s'oppose alléguant qu'il faut aussi donner une chance aux prêteurs. Il est beau de porter secours à un débiteur hypothécaire mais celui qui a vendu une terre doit échapper au capital, mais en tenant compte du délai de prescription des dits intérêts.

Encore ici le Premier Ministre s'oppose alléguant qu'il faut aussi donner une chance aux prêteurs. Il est beau de porter secours à un débiteur hypothécaire mais celui qui a vendu une terre doit échapper au capital, mais en tenant compte du délai de prescription des dits intérêts.

Encore ici le Premier Ministre s'oppose alléguant qu'il faut aussi donner une chance aux prêteurs. Il est beau de porter secours à un débiteur hypothécaire mais celui qui a vendu une terre doit échapper au capital, mais en tenant compte du délai de prescription des dits intérêts.

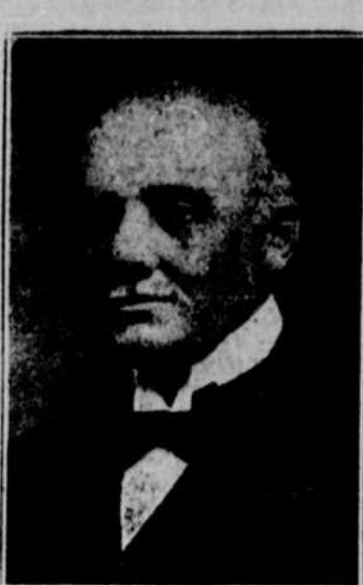
Encore ici le Premier Ministre s'oppose alléguant qu'il faut aussi donner une chance aux prêteurs. Il est beau de porter secours à un débiteur hypothécaire mais celui qui a vendu une terre doit échapper au capital, mais en tenant compte du délai de prescription des dits intérêts.

Encore ici le Premier Ministre s'oppose alléguant qu'il faut aussi donner une chance aux prêteurs. Il est beau de porter secours à un débiteur hypothécaire mais celui qui a vendu une terre doit échapper au capital, mais en tenant compte du délai de prescription des dits intérêts.

Encore ici le Premier Ministre s'oppose alléguant qu'il faut aussi donner une chance aux prêteurs. Il est beau de porter secours à un débiteur hypothécaire mais celui qui a vendu une terre doit échapper au capital, mais en tenant compte du délai de prescription des dits intérêts.

Encore ici le Premier Ministre s'oppose alléguant qu'il faut aussi donner une chance aux prêteurs. Il est beau de porter secours à un débiteur hypothécaire mais celui qui a vendu une terre doit échapper au capital, mais en tenant compte du délai de prescription des dits intérêts.

Encore ici le Premier Ministre s'oppose alléguant qu'il faut aussi donner une chance aux prêteurs. Il est beau de porter secours à un débiteur hypothécaire mais celui qui a vendu une terre doit échapper au capital, mais en tenant compte du délai de prescription des dits intérêts.



M. J.-E. Bégin, de la maison Bégin et Frères, de Québec, crée Chevalier du St-Sépulcre.

Le projet a soulevé un vif intérêt

Salle comble hier soir aux Syndicats Catholiques pour entendre les causeries de MM. Alexandre Bardou et H. Jeanneret.

BELLE INITIATIVE

La campagne entreprise par le Conseil Central des Syndicats Catholiques pour assurer des jardins aux ouvriers de Québec, promet de réussir. Hier soir au Secrétariat des Syndicats catholiques, c'est dans une salle comble, d'ouvriers désireux de se faire un jardin que MM. Alexandre Bardou et Henri Jeanneret, du service provincial d'horticulture, ont donné une causerie accompagnée de projections lumineuses sur la culture du jardin. Les collaborations nécessaires semblent définitivement assurées et le nombre de ceux qui veulent cultiver ce qu'il leur faudra de légumes pour l'hiver prochain va augmentant. M. Bardou suivra de près ces cultures et donnera les instructions et démonstrations utiles.

Texas Corporation a subi une perte nette, durant 1932, de \$2,161,941, après les charges, au lieu d'une perte de \$9,954,478 durant 1931.

Les PÊCHERIES. Les choses n'allaient pas aussi vite pour les pêcheries. L'hon. LaFerté a réussi à faire voter \$200,000 après trois longues séances, au cours desquelles il a dû subir le feu de l'interrogatoire oppositionniste.

M. Duplessis: Au cours des séances précédentes, nous avons fait certaines observations à l'hon. Ministre des Pêcheries. Il nous a répondu que tout allait bien comme dans le meilleur des mondes. Je viens de recevoir une longue lettre dont l'auteur me dit qu'au cours d'un récent voyage, il a constaté que l'on livrait du poisson frais d'Hallifax à chacune des gares de la Gaspésie. Il marque aussi sa satisfaction des articles de M. Eugène L'Heureux, articles qui ont eu de bons résultats dans celui de donner l'éveil et d'attirer l'attention des gouvernements.

M. LaFerté: Je comprends que le Chef de l'Opposition ne peut pas dévoiler le nom de celui qui a signé la lettre.

M. P. Emile Renaud est maintenu à son poste de secrétaire trésorier et M. J. L. Boulanger accepte la vice-présidence pour une autre année. — Débat sur les taux d'assurance pour les membres du Club. — Approbation de la campagne de refractionnement.

RAPPORT ANNUEL DE M. RENAUD

La 21e assemblée annuelle du Club Automobile de Québec a été tenue hier soir au Palais Montcalm sous la présidence de M. Auguste Pion. Après avoir entendu le rapport détaillé des activités du Club, les membres ont fait le choix des nouveaux officiers. M. Auguste Pion a été réélu président pour un quatrième terme et M. J.-L. Boulanger, sous-ministre du département de la Voirie a accepté la vice-présidence pour une autre année. M. J.-Emile Renaud demeure à son poste de secrétaire-trésorier.

Au cours de l'assemblée, six présidents honoraires ont été choisis. Ce sont les honorables MM. Carrell, Taschereau, Ferreault, Carrell, Sir Georges Garneau et S. H. le Maire Lavigneur.

Le bureau de direction se compose de quinze membres élus pour trois ans. Sur ce nombre cinq sortent de charge chaque année. Les nouveaux officiers élus hier soir sont: M. R.-M. Watson, président de la Chambre de Commerce, M. L.-P. Turgeon, M. Léon-T. Desrivères. Ils succèdent à MM. Edouard Hamel, Gordon Ross et Louis Morisset.

La lecture du rapport annuel des activités du Club et l'élection des nouveaux officiers furent suivies d'une discussion sur la possibilité d'obtenir des taux réduits d'assurance pour les membres du Club. L'assemblée a été unanime à donner au bureau de direction l'autorisation de faire des démarches pour obtenir des taux réduits.

Le Lt-colonel J.-L. Boulanger a également proposé une résolution demandant aux membres d'approuver la campagne de refractionnement poursuivie par la Société des Arts, Sciences et Lettres. Cette résolution fut secondée par un concitoyen de langue anglaise, l'honorable Frank Carrell.

Le Lt-colonel G.-E. Marquis prit la parole à la fin de la réunion en faveur des Guides Historiques licenciés. Il demanda au bureau de direction d'encourager ces Guides et de les protéger contre les faux guides, ceux qui n'ont pas fait d'études spéciales et s'improvisent guides sans avoir obtenu de licence à cet effet.

Les recettes du Club ont été absorbées dans une proportion de 25 p.c. par le service de remorquage. Le Club a répondu à 1,750 appels.

Voici maintenant un résumé du rapport présenté par M. J.-E. Renaud, sur les activités du Club pendant l'année 1932-33.

M. J.-E. RENAUD

M. J.-Emile Renaud relate les activités du Club entre le premier avril 1932 et le 31 mars 1933. Pendant ce laps de temps, le Club a eu l'occasion de prouver sa réelle utilité, comme d'ailleurs par les années passées. Il a réussi à obtenir une vingtaine de réformes législatives ou administratives et a exercé une vigilance soutenue pour protéger les intérêts des membres.

Malgré les conditions anormales des affaires, le Club Automobile a maintenu ses positions de façon très satisfaisante, quant à son effectif. Il est incontestable qu'un grand nombre d'automobilistes ont été atteints par la crise et ne sont plus membres du Club. Pour cette raison, l'effectif a diminué de 11 p.c.

Le rapport des auditeurs, continue M. Renaud, indique que malgré l'application des principes les plus raisonnables d'économie, nous n'avons pu boucler notre budget sans un léger écart. Ayant perçu moins de recettes, nous avons eu un déficit de \$815.26.

Voici quelques chiffres comparatifs avec l'année dernière. D'après l'affirmation des auditeurs, la position financière du Club est des plus solides, toutes les réserves nécessaires pour dépréciation et autres contingents ont été faites. La diminution dans les recettes s'explique surtout du fait que la direction a cru devoir absorber immédiatement les dépenses occasionnées par le déménagement et l'installation du nouveau bureau.

En commençant le nouvel exercice, le nouveau bureau de direction n'aura aucune obligation de payer les fonds du Club une somme totale de \$23,650.07 pour se couvrir et remorquer des membres en panne sur la route. Aucun de nos services n'a été supprimé pour cela et plusieurs nouveaux avantages ont été procurés. Le montant de la contribution annuelle n'a pas été augmenté. Durant cette période, menté. De plus la Direction a un réservoir de \$10,000, pour parer aux éventuelles déficiences toujours possibles.

Enfin M. Renaud signale les services appréciables rendus par le bureau du Tourisme à tous ceux qui ont l'occasion de faire des voyages éloignés. Renseignements à la page 11.

M. Jean Paul Sauvé tente de faire abroger la loi Dillon, mais sans succès

Le vote est de 56 à 10. — Le projet du député de Deux-Montagnes provoque un violent débat. — M. Taschereau et M. Barré aux prises — Réplique de M. M. Duplessis.

LES CONTESTATIONS

(Par Louis-Philippe ROY)

Un débat d'une grande violence autour de la Loi Dillon, voilà la caractéristique des séances de midi et de trois heures, hier, sur la colline.

M. Jean-Paul Sauvé a proposé d'abroger cette loi qui a mis fin aux contestations des dernières élections provinciales par M. Camille Houde. Evidemment, l'ancien Chef de l'Opposition n'a pas laissé un souvenir bien agréable au Premier Ministre. L'hon. Taschereau s'est levé et dans un discours vigoureux, il a déclaré que les contestations étaient "une des saletés du parti conservateur".

M. Laurent Barré a rétorqué au leader de la droite que si un ministre instruit et bien éduqué pouvait se permettre de telles expressions sans être rappelé à l'ordre, il n'en était pas de même d'un député paysan comme lui, plus soucieux de quelques notions de politesse et de courtoisie apprises à la petite école. Le député de Rouville ne s'en laissa pas moins entraîner par la suite à des expressions non parlementaires qui lui valurent plusieurs rappels à l'ordre. Comme il reprochait aux députés libéraux de pénétrer sur un homme qu'ils considéraient comme mort, une voix observa: "il est pas mal cadavre! M. Barré se riposta du tac au tac: "Si on considère M. Houde comme un cadavre, les règles de cette chambre ne me permettent pas de qualifier ceux qui s'acharnent sur un cadavre; tout le monde sait comment on les appelle!"

Il y eut aussi une vive passe-d'armes entre les deux chefs. M. Duplessis affirma que le Procureur-Général, député de Montmorency, accusé de fraude électorale avait assemblé les juges, fait dissuader les jurés et les faire voter à sa guise.

Les dommages se chiffrent à quelques centaines de dollars. On ignore la cause de cet incendie qui a fait accourir sur les lieux une foule de curieux. Tous les occupants de la maison ont pu fuir avant l'arrivée des pompiers.

Les appels qui ont coûté \$4,261.23, laquelle somme a été payée aux garagistes. Réparti sur chaque membre, le coût de ce service s'élève à \$2.58. Si on restreint la répartition aux seuls membres secourus, (ils sont 627), on obtient une moyenne de \$6.82, soit les 2-3 de leur contribution.

Au début de l'année dernière, le Club Automobile avait organisé une loterie de 100,000 billets. Une automobile de marque "Rockne" fut gagnée par M. L.-A. Fortin.

Dans l'intérêt des membres, la direction a également accepté une réduction de 2 sous par gallon de gazoline proposée par une cinquantaine de garagistes ou distributeurs de gazoline.

"Afin d'exercer un contrôle sur le nouveau service, dit M. Renaud, nous avons organisé un système de coupons que les membres devront donner à nos stations de gazoline en échange de la réduction qu'ils reçoivent et le Club a un arrangement avec ces garagistes pour racheter les coupons. Chaque membre reçoit actuellement un livret de coupons de rabais pour une valeur de \$10.00 en payant sa contribution. Ces coupons ne sont pas transférables et ne sont valables que pour le plein d'essence de la voiture que le membre a inscrite dans le Club lors de son adhésion."

Le bureau de direction du Club s'est aussi intéressé à la question si importante des taux d'assurance. Les membres ont bénéficié d'un tarif de groupe.

Le secrétaire termine son rapport en disant que le bureau de direction croit avoir administré de façon satisfaisante, dans les circonstances, "Il faut remarquer, dit-il, que depuis cinq ans, à payé aux garagistes, à même les fonds du Club une somme totale de \$23,650.07 pour se couvrir et remorquer des membres en panne sur la route. Aucun de nos services n'a été supprimé pour cela et plusieurs nouveaux avantages ont été procurés. Le montant de la contribution annuelle n'a pas été augmenté. Durant cette période, menté. De plus la Direction a un réservoir de \$10,000, pour parer aux éventuelles déficiences toujours possibles."

Enfin M. Renaud signale les services appréciables rendus par le bureau du Tourisme à tous ceux qui ont l'occasion de faire des voyages éloignés. Renseignements à la page 11.



M. Lauréat Blondeau, de la Children's Shoe & Co., crée Chevalier du St-Sépulcre.

Appel de la brigade rue St-Olivier

Le feu venait de se déclarer dans une cave et menaçait toute la propriété.—Trois jets d'eau ont dû être installés.

GROS DEGATS

Une alarme donnée par la boîte 217 a fait accourir les pompiers sur la rue St-Olivier ce midi. Les flammes faisaient rage dans la cave de la propriété portant le No 23. Sous les ordres du député-chef, Mgr Bégin et du capitaine Dion, la brigade a accompli une bonne besogne pour enrayer rapidement la marche de l'élément destructeur. Trois jets d'eau ont dû être installés pour inonder le brasier.

Les dommages se chiffrent à quelques centaines de dollars. On ignore la cause de cet incendie qui a fait accourir sur les lieux une foule de curieux. Tous les occupants de la maison ont pu fuir avant l'arrivée des pompiers.

Les appels qui ont coûté \$4,261.23, laquelle somme a été payée aux garagistes. Réparti sur chaque membre, le coût de ce service s'élève à \$2.58. Si on restreint la répartition aux seuls membres secourus, (ils sont 627), on obtient une moyenne de \$6.82, soit les 2-3 de leur contribution.

Au début de l'année dernière, le Club Automobile avait organisé une loterie de 100,000 billets. Une automobile de marque "Rockne" fut gagnée par M. L.-A. Fortin.

Dans l'intérêt des membres, la direction a également accepté une réduction de 2 sous par gallon de gazoline proposée par une cinquantaine de garagistes ou distributeurs de gazoline.

"Afin d'exercer un contrôle sur le nouveau service, dit M. Renaud, nous avons organisé un système de coupons que les membres devront donner à nos stations de gazoline en échange de la réduction qu'ils reçoivent et le Club a un arrangement avec ces garagistes pour racheter les coupons. Chaque membre reçoit actuellement un livret de coupons de rabais pour une valeur de \$10.00 en payant sa contribution. Ces coupons ne sont pas transférables et ne sont valables que pour le plein d'essence de la voiture que le membre a inscrite dans le Club lors de son adhésion."

Le bureau de direction du Club s'est aussi intéressé à la question si importante des taux d'assurance. Les membres ont bénéficié d'un tarif de groupe.

Le secrétaire termine son rapport en disant que le bureau de direction croit avoir administré de façon satisfaisante, dans les circonstances, "Il faut remarquer, dit-il, que depuis cinq ans, à payé aux garagistes, à même les fonds du Club une somme totale de \$23,650.07 pour se couvrir et remorquer des membres en panne sur la route. Aucun de nos services n'a été supprimé pour cela et plusieurs nouveaux avantages ont été procurés. Le montant de la contribution annuelle n'a pas été augmenté. Durant cette période, menté. De plus la Direction a un réservoir de \$10,000, pour parer aux éventuelles déficiences toujours possibles."

Enfin M. Renaud signale les services appréciables rendus par le bureau du Tourisme à tous ceux qui ont l'occasion de faire des voyages éloignés. Renseignements à la page 11.

Grande fête à N.-Dame du Chemin le 23

Les paroissiens célébreront avec éclat les noces d'argent sacerdotales de leur dévoué curé, M. l'abbé H. Gagnon.

MESSE SOLENNELLE

Les paroissiens de Notre-Dame-du-Chemin, célébreront avec éclat le dimanche, vingt-trois avril prochain, le vingt-cinquième anniversaire d'ordination de leur dévoué pasteur, M. l'abbé Horace Gagnon.

Une messe des plus solennelles sera chantée le matin à 10 h 20, par le jubilaire cependant que l'allocution de circonstance sera prononcée par M. l'abbé Ed.-V. Lavergne, curé de Notre-Dame-de-Grâce.

Dans l'après-midi, à trois heures, présentation d'adresse par M. le Commandeur C.-J. Magnan, au nom des paroissiens. On compte sur la présence

* restaurare omnia in Christo *

L'ACTION CATHOLIQUE

ORGANE DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

Directeur, Jules DORION

QUEBEC, LE 12 AVRIL 1933

Premier Québec

Plusieurs questions

et quelques considérations

Si la crise traîne avec elle bien des misères et des ennuis, elle nous apporte aussi la consolation de voir grandir le nombre de ceux qui s'intéressent aux questions sérieuses, qui se plongent dans l'étude des problèmes sociaux et économiques.

Le monde souffre de n'avoir pas étudié, d'avoir "bluffé" en escomptant sur la chance. On se croyait capable de tout entreprendre, de n'importe quelle façon en espérant que cela réussirait toujours.

La chance est capricieuse. Il lui arrive de devoir boudier, parce qu'elle ne peut supprimer la réalité des choses.

Un ami nous écrit pour nous demander ce que nous pensons des questions suivantes: l'inflation, la limitation des heures de travail, la hausse de l'échelle des salaires, le rajustement des vieilles créances, la liquidation de certaines dettes, la mise en œuvre d'entreprises publiques, les divers moratoires.

C'est presque un traité d'économie politique.

Nous nous en excusons, mais nous devons avouer que nous n'avons pas le temps à notre disposition pour écrire ce traité assez rapidement pour satisfaire aux compréhensibles exigences de l'heure. Nous avons d'ailleurs si souvent l'occasion de revenir sur divers aspects de ces problèmes que nous devons nous contenter de choisir les sujets de plus brûlante actualité.

Nous dirons simplement un mot de la plupart de ces sujets.

Nous avons déjà écrit que l'inflation est un remède catastrophique et notre opinion n'a pas changé. Par inflation nous entendons naturellement cette opération qui consiste à multiplier les billets de banque sans tenir compte des réserves d'or retenues dans les coffres de l'Etat. Il se pratique bien d'autres sortes d'inflation, il s'en pratique à cœur d'année et dans chaque pays, mais l'inflation qui tue vite et sûrement est celle de la monnaie.

Pour s'en rendre compte, il suffit de se demander deux choses :

- 1.—L'inflation augmente-t-elle la richesse ?
- 2.—Que nous enseigne l'expérience à son sujet ?

Il est évident que l'inflation ne crée pas la richesse. En multipliant le papier-monnaie elle nous met sous l'impression que nous avons à notre disposition plus d'argent, mais ce n'est là tout simplement qu'une fausse impression.

Majorer un chèque ne signifie pas que l'on augmente un compte de banque. Si nous avons deux piastres en papier qui valent une piastre en or, nous ne sommes pas plus riches que si nous avons une piastre en papier valant une piastre en or.

Si, encore l'inflation n'avait une influence qu'entre les frontières d'un pays, elle pourrait peut-être servir de moratoire quelconque, mais comme le commerce est international autant que national, elle réussit rapidement à tuer ce commerce. Elle pourrait jouer dans le domaine international le même rôle que dans le domaine national si, par impossible, tous les pays s'entendaient pour pratiquer la même opération de multiplication du papier.

D'ailleurs, l'expérience nous enseigne que l'inflation a rapidement conduit les pays à la banqueroute, que pour éviter cette catastrophe, les gouvernements ont dû agir d'autorité pour l'arrêter lorsqu'elle était partie. Lorsqu'elle part, on ne sait quand elle finira, car l'artificiel appelle l'artificiel; la blague, la blague; la spéculation la spéculation.

La limitation des heures de travail peut être nécessaire, utile, nuisible si on la met en face d'une situation normale.

Les journées de travail ne peuvent être démesurément longues, parce qu'elles deviennent inhumaines, anti-sociales, donc anti-économiques. Elles doivent être suffisamment longues pour procurer ce qu'il faut à l'homme et à sa famille; suffisamment courtes pour permettre à l'homme d'accomplir ses devoirs religieux, civiques et sociaux et assurer le repos. L'homme doit avoir le temps de développer son intelligence, parce qu'il en a une qui peut être cultivée.

La machine devant être mise au service de l'homme, il est raisonnable aussi que sa multiplication améliore la situation du travailleur.

En temps de crise, les limites peuvent être déplacées, doivent l'être souvent. Il peut même arriver que l'on doive se permettre de dépasser le point de saturation d'en bas. C'est ici que la question se complique de cette autre de la hausse de l'échelle des salaires.

Si chaque pays vivait sur une île sans entretenir de commerce extérieur, les deux pourraient assez facilement s'accorder, mais on sait qu'il n'en est pas ainsi. De là la grande difficulté.

On sent que passé une certaine limite, ces remèdes ne peuvent être que temporaires. Il faudrait admettre autrement que nous voulons à tout prix rendre permanent un état de chose inacceptable; celui, particulièrement pour notre pays et notre province, de laisser d'immenses quantités de terres incultes pour s'obstiner à s'entasser les uns sur les autres et se partager une petite somme disponible de travail industriel.

Quant à l'échelle de salaires normale, S. S. Pie XI dit qu'elle doit être familiale, c'est-à-dire être suffisamment rémunératrice pour permettre à l'ouvrier de vivre avec sa famille.

La mise en chantier d'entreprises publiques et les divers moratoires nous paraissent des remèdes d'occasion souvent nécessaires. Les moratoires divers fournissent des délais précieux capables d'éviter bien des catastrophes financières.

Quant au rajustement des vieilles créances et à la liquidation des dettes, on ne peut en bien parler qu'en se

PETITES NOTES

Exposition à visiter.

A la demande de plusieurs connaisseurs, entre autres, Mgr François Pelletier, la Société des Arts, Sciences et Lettres prolonge jusqu'au samedi prochain l'exposition de gravures organisée sous ses auspices au Palais Montcalm.

En conséquence, le public aura encore quelques jours pour visiter ces quelques centaines de gravures toutes fort intéressantes. Il y trouvera les genres les plus variés.

Les mères pourront y aller avec leurs enfants, car la Société s'est assurée du caractère moral de toutes les gravures exposées dans la salle. Et dire que c'est beau, même très beau, malgré l'absence de gravures suspectes.

Il n'est pas inopportun de parler ici des enfants, car l'un des services que les parents peuvent rendre à leurs enfants, c'est de développer en eux le goût du beau. Si des milliers d'enfants visitaient ces belles gravures en recevant des explications appropriées, nous aurions peut-être le plaisir de voir monter quelque peu le niveau artistique de notre jeunesse, et ce serait tout notre peuple qui s'en ressentirait demain.

Quand aux dames et aux messieurs, nous nous demandons s'ils ne passeraient pas l'une de leurs plus belles heures, en allant visiter cette exposition telle qu'il n'en est pas souvent mise à leur portée.

On regrettera peut-être que cette exposition ne contienne pas plutôt des gravures faites en ce pays. La réponse est facile: pour produire des chefs-d'œuvre, un peuple doit commencer par se familiariser avec les chefs-d'œuvre des peuples aînés. Or, nous ne pouvons guère mieux nous familiariser d'un seul coup avec un aussi grand nombre de belles gravures qu'en allant visiter l'exposition actuellement tenue au Palais Montcalm.

Louis Icart, Maurice Millière, Georges Grellet, Ferdinand Luigini, Farnez Charlet, Salvator Hugard, A. Lafitte, Maurice Lévis, Louis Haumont, Simonne Haumont, Robert Sterker, Manuel Robbe, Henri Jourdain, Georges de Latenay, Julien Celos, Van Santen, Paul-Emile Lecompte, Henri Leriche, Bastog, tels sont les principaux artistes dont les œuvres sont en ce moment exposées au Palais Montcalm.

E. L.

Raisonnable.

S'il faut en croire le "Soleil", le "Monde Ouvrier", de Montréal, organe de l'Internationale américaine au Canada, n'approuve pas que l'on enlève à chaque accidenté le choix de son médecin, mais il trouve raisonnable que l'on diminue le minimum d'indemnité de \$12.50 à \$10.

N'ayant pas lu le journal ouvrier de Montréal, et le confrère de Québec ne nous le disant pas, comme ses lecteurs nous ne savons pas si le "Monde Ouvrier" trouve aussi raisonnable la disparition de la compensation des maladies professionnelles et la prolongation de la période d'attente.

Si le journal ouvrier trouve cela raisonnable, nous pouvons nous attendre à une diminution prochaine du chiffre du salaire minimum des femmes, car le "Monde Ouvrier" et la Commission du Salaire minimum des femmes se voient de temps à autre et pourront peut-être assez facilement tomber de la même opinion.

Le confrère de Montréal a aussi dû trouver raisonnable, et nous ne l'en blâmons pas, le maintien du salaire des employés civils.

T. P.

Toponymie.

Le comité spécial chargé de suggérer de nouveaux noms pour désigner certaines rues propose que l'on appelle désormais boulevard Villeneuve, en l'honneur de S. Em. le cardinal Villeneuve, une certaine rue encore inhabitée qui s'est appelée, jusqu'ici, le boulevard Wilson. C'est évidemment une heureuse pensée qu'ont eue les membres de ce comité.

Quelqu'un nous demande s'il n'y aurait pas moyen de faire encore mieux que cela.

Plusieurs ancêtres de S. Em. le cardinal Villeneuve ayant habité la paroisse de Charlebourg, notre correspondant nous demande si ce n'est pas plutôt la Première Avenue qui devrait s'appeler le boulevard Villeneuve, étant donné

plaçant bien en face des cas particuliers.

Il est cependant un aspect général qui, à tort ou à raison, nous saute aux yeux. Le monde, les pays, les provinces, les villes doivent plus qu'elles ne valent et peuvent payer.

Qu'arrive-t-il lorsque quelqu'un doit plus qu'il ne vaut, qu'il ne peut et ne pourra payer ?

Thomas POULIN

Consultation de l'élite

La ruralisation de notre mentalité

Je vis à la campagne, dans un modeste village, depuis dix ans. J'ai connu naguère la vie beaucoup plus prenante et moins paisible de la grande ville. Dans la solitude relative de la retraite que les circonstances m'ont imposée je ne regrette que partiellement le mouvement et les affaires pressées d'autrefois. Cela comparé tant d'imprévu, de surprise, de contradictions, de mécomptes et même de petites persécutions. Du reste, avec les livres, les journaux et les revues, et aussi grâce à la radio, la grande merveille de ces dernières années, on peut suivre de loin ce qui se passe et ce qui se dit, se réjouir même et se féliciter de n'être plus dans la mêlée et de ne compter à peu près pour rien.

A la campagne d'autre part, si l'on a quelques loisirs, on peut étudier sur place, entre autres problèmes sociaux, le plus profond de l'heure sans doute et le plus agaçant qui soit, celui de la terre qui se déserte et du sol qu'on abandonne de plus en plus. Les braves gens d'habitants ne sont plus ce qu'ils étaient jadis. Ils n'ont plus, d'une façon générale, la mentalité des anciens. C'est un fait indéniable. On parle partout de ruraliser la société. Un grand journal de Québec, l'Action Catholique, qui faisait hier le 23ème anniversaire de sa fructueuse carrière, vient d'instituer une enquête publique à ce propos. A mon avis, c'est la mentalité de nos gens qu'il faudrait d'abord ruraliser.

L'attrait vers les villes et les grands centres est dans l'air et tout contribue à l'augmenter. On ne rend plus pressant. Sur nos chemins modernes, largement macadamisés ou asphaltés, les automobiles ne cessent pas de rouler, emportant des voyageurs qu'on ne peut pas faire attendre. Ce qui n'est pas toujours le cas, tant s'en faut! Presque instinctivement, le campagnard envie ces passants. Lui-même a sa "machine" et il voyage volontiers. Les autres moyens de communication lui sont également faciles. Dans les temps et les villes, où il fréquente de temps en temps, plus que moins, tout lui semble riche, aisé, confortable et attrayant, et il est très vite victime du mirage. Les beaux séjours qu'il voudrait l'en détourner sont tout oubliés. Sa condition de cultivateur du sol lui paraît inférieure, ses rudes occupations, pourtant si saines, trop terribles à terre, son état de vie trop humilant.

La mode s'en mêle du côté des femmes, qu'émerveillent les catalogues de Eaton ou de Dupuis. Les uns et les autres n'ont pas tous jours reçu à l'école, et même au couvent, l'enseignement et la formation qui les auraient préparés à se prémunir ou à se garder contre ce danger du mirage des villes. Car, où est-il l'enseignement véritablement pratique à la campagne et où est-elle la formation adaptée sérieusement aux besoins de la vie rurale? Le résultat est fatal. Les jeunes ne se résignent plus à cultiver le vieux "bien" des ancêtres. Ils veulent partir pour la ville. Ils partent effectivement, entraînant parfois avec eux toute la famille. C'est un malheur. Hélas!

Et cependant, la terre est la grande amie toujours, le sol est le grand nourricier que la masse ne devrait jamais délaissier, jamais abandonner. Que de forces pensées et d'idées justes on peut lire, à ce sujet, dans les réponses faites à l'enquête de l'Action Catholique. Je n'en veux pour instant citer qu'une, en la condensant et en l'analysant un peu, et c'est celle de Mgr Villeneuve, l'archevêque de Québec (aujourd'hui cardinal), en date du 11 janvier.

"L'observation la plus élémentaire, écrivait Son Eminence, constate que la première de toutes les richesses, c'est la terre qui répond aux besoins les plus immédiats de la vie humaine... Malgré les attractions d'un travail moins dur et en apparence plus rémunérateur dans les villes, la terre doit garder ses travailleurs, car, la négliger, c'est tarir et ruiner la société. Il suffit de faire partie de la société pour avoir la science que que la bête pousse dans les prairies et qu'il assure du pain pour l'avenir. Point n'est besoin de technique agricole, ni d'expérience acquise dans les champs, pour comprendre que le cultivateur qui souffre sur sa terre aura envie de la quitter, et que, s'il la quitte, il amènera à la ville de nouvelles bouches nourrir et laissera moins de monde à la prairie pour la cultiver..."

C'est l'évidence même. Une économie générale bien entendue et bien comprise exige qu'on garde au sol ses colons en proportion convenable. Et c'est ce qui ne se fait plus guère. De la solution de

qu'elle relie au centre de la ville la paroisse des ancêtres de notre cardinal.

Et notre correspondant ajoute que la Première Avenue, par son importance, symboliserait beaucoup mieux que l'ex-boulevard Wilson notre vénération collective pour le primat de l'Eglise canadienne.

Nous ne voulons pas insister discrètement, mais nous croyons opportun de faire écho à cette suggestion.

Or, précisément, un Manuel d'enseignement rural vient d'être édité, chez Granger à Montréal, qui n'est peut-être pas parfait, mais qu'on peut recommander à l'attention de nos hommes de gouvernement et de nos éducateurs. L'un des collaborateurs de l'En-

seignement Primaire, qui signe Jean Rivard, a consacré dans la livraison de février 1933, un article très vivant et au plus haut point intéressant.

"C'est à la demande du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, séance de mai 1931, y lisons-nous, que cet ouvrage a été fait. Il répond pleinement au vœu souvent exprimé des autorités pédagogiques et agricoles. Il renferme, ce manuel, des exercices, dictées, analyses, problèmes, récitations et chants, qui ont paru en grande partie dans l'Enseignement Primaire depuis une trentaine d'années. Ainsi, le maître d'école, au lieu de chercher des matériaux dans une collection de trente volumes, aura l'avantage de les trouver choisis et réunis dans un seul, selon une ordonnance logique. Il y a à la fois les matières à enseigner en 3ème et 4ème années, c'est-à-dire au cours moyen de l'école primaire élémentaire... Cette matière, essentiellement rurale, est méthodiquement classée selon une répartition mensuelle, qui est elle-même subdivisée en programmes hebdomadaires. Au surplus, attention: ce sont les écoles de la campagne qui sont aussi fréquentées par les filles, le manuel contient nombre d'exercices se rapportant aux choses de la maison et à l'art ménager. Ce livre précis et opportuniste est aussi vivant et de belle tenue littéraire. A la lecture, on voit défiler devant ses yeux les notions agricoles indispensables, on respire comme une atmosphère champêtre et l'attention est attirée par le caractère pédagogique, vraiment remarquable, de l'enseignement donné. Le volume est de premier ordre du point de vue typographique et d'illustration. Nous ne croyons pas qu'aucun ouvrage de ce genre et de cette valeur ait encore été jusqu'ici publié. C'est assez pour que nous y applaudissions. Ce livre a été préparé par les Frères Maristes en collaboration avec M. Magnan, l'inspecteur général des Ecoles Normales et le directeur de l'Enseignement Primaire..."

Il paraît donc que ce volume rendra de précieux services, si on veut bien l'utiliser, à la cause si grave, et si importante pour nous, de la ruralisation de l'enseignement et de la ruralisation de la mentalité de nos braves gens et de tous ceux qui s'intéressent à notre avenir national.

L'abbé Elie-J. AUCLAIR, de la Société Royale du Canada. (Les Annales de St-Gérard)

Sciences pratiques.

Nouvelles conduites

En fibro-ciment. — Seraient-elles pratiques pour notre aqueduc ?

Les conduites en ciment ordinaire présentent certains avantages, mais elles ont l'inconvénient de résister assez mal aux efforts de traction.

Il en va tout autrement si on mélange au ciment des fibres d'amiant. Le fibro-ciment est bien connu: on l'emploie, par exemple, à la fabrication de tuiles pour la couverture des constructions légères.

Pour les canalisations, on se sert d'un mélange comprenant 80 parties de fibres d'amiant et 20 parties de ciment. La pâte, une fois préparée, est déposée en cloche mince, à l'aide d'un tamis à fines mailles, sur un plan: on l'enroule ensuite sur un cylindre, on la presse à la main ou on la presse au rouleau. Suivant la pression que devra supporter le tube, on règle l'épaisseur plus ou moins forte des parois.

On démoule le tube, et on glisse à l'intérieur un mandrin en bois pour éviter les déformations au cours du séchage. Celui-ci dure deux jours, car la matière reste plastique assez longtemps. On met cette propriété à profit pour façonner l'extrémité des tubes, afin de faciliter la pose des joints et pour donner à certains les formes coniques nécessaires.

Après quoi, les tubes, qui ont de 3 à 4 mètres de long et un diamètre qui varie de 5 centimètres à 1 mètre, sont mis à sécher à l'air, et achevent leur durcissement dans l'eau. L'imperméabilité est absolue et la résistance à la traction dépasse 150 kg. cm². On a pu établir des canalisations qui supportent une pression de 20 atmosphères.

Le genre de tuyaux, inventé en Autriche, s'est particulièrement répandu en Italie et en Hollande. Ils servent pour les distributions d'eau et de gaz. La jonction est opérée à l'aide de manchons comportant un joint de caoutchouc qui assure l'étanchéité même dans les terrains où se produisent des tassements. Le poids très faible de la composition permet de manoeuvrer les tubes avec facilité.

CHEZ LES AUTRES

Publication française

Quand nous aurons la coopération fédérale-provinciale pour nos pêcheries québécoises, il est possible que les brochures traitant de pêche et de poisson soient davantage publiées dans les deux langues. — Après avoir énuméré un certain nombre de publications fédérales très utiles aux pêcheurs, l'Évangéliste fait les commentaires suivants, qui font très justes :

Nous extrayons quelques titres qui nous ont paru particulièrement instructifs. Voici :

10.—Liste descriptive de certains poissons, par A. Halkett.

20.—Les Pêcheries du Canada (F).

30.—Carte des provinces Atlantiques indicatrices des fonds de pêche.

40.—Négocié de la morue séchée, par J.-J. Cowie.

50.—Recherches relatives aux pêcheries propres aux baies

Pourquoi ce cadeau de cent abonnements nouveaux ?

C'est parce que notre société a plus besoin que jamais d'une presse catholique forte et répandue.

Pourquoi ce cadeau de 100 abonnements nouveaux à l'"Action Catholique" ?

Mais la raison en est bien simple : c'est que, pour faire face au communisme qui progresse chez nous, à la faveur de la crise, il faut absolument répandre partout la presse catholique, celle qui a pour mission d'entretenir et d'accroître le sens chrétien chez les individus, puis de garder à tout notre organisme social un caractère vraiment chrétien.

Cette fois-ci, c'est la Rédaction elle-même qui invite chacun de ses lecteurs à lui recruter des abonnements. La seule raison de cette initiative nouvelle, la voici : la Rédaction de l'"Action Catholique" veut savoir si les dangers nouveaux que court le monde ont éveillé chez les catholiques canadiens le désir de se grouper autour de la plus forte de leurs citadelles : la presse catholique. Si cent lecteurs se donnent la peine de lui recruter chacun au moins un abonnement nouveau, elle en tirera une conclusion optimiste à l'égard du dévouement de ses amis; elle se dira : "Ce sont de véritables amis, ceux-là".

D'ailleurs, ne serait-ce qu'un petit caprice : il faudrait y passer. Les rédacteurs ont généralement si peu de caprices...

Eh! bien, les amis, les amis actifs, puisque vous voulez contribuer à ce cadeau de 100 abonnements nouveaux, voici les renseignements d'ordre pratique : l'abonnement coûte \$1.00 par 3 mois, \$2.00 pour 6 mois et \$4.00 pour un an (dans la ville de Québec, c'est \$1.25, \$2.50 et \$5.00). Vous adressez ces abonnements à la Rédaction elle-même, d'ici Pâques.

Vous pouvez même faire d'une pierre deux coups, en payant l'abonnement d'un parent ou d'un ami: un oeuf à deux poulets, quoi !

PIERRE-PAUL

Le régime capitaliste

L'une des formes naturelles de la propriété privée, agent normal de la production et de la prospérité, le capital est incontestablement légitime en son principe. Le capitalisme est aussi légitime qui fait réaliser à la propriété privée sa fonction sociale, laquelle est de faire servir au bien toutes les possessions personnelles. Dans la société moderne, il faut admettre, en de certaines limites et pour certaines entreprises, la concentration des capitaux.

Le capitalisme est d'autre part condamnable et réprouvé qui concentre entre quelques mains une trop grande somme de biens, jette "dans un état de misère imminente", la population ouvrière, constitue des monopoles oppresseurs, permet à quelques rares possesseurs d'acquiescer à la domination tout le vie économique d'un pays, et par une conséquence fatale, sa vie politique.

Le capitalisme existe-t-il dans la province de Québec ? Hélas, chacun peut nommer les monopoles oppresseurs. Nous, Canadiens français, savons, plus que personnes, le petit nombre de propriétaires à qui seuls bénéficient les ressources naturelles de notre province, l'héritage des ancêtres. Nous savons jusqu'à quel point le capitalisme mal freiné a développé jusqu'au pire déséquilibre social le prolétariat, a trafiqué de l'épargne populaire, est responsable, en nom-

bre d'industries, de la crise du chômage, impose, à l'heure qu'il est, à notre peuple, sa dure dictature économique.

A l'égard de ce capitalisme immoral et antisocial, Pie XI, en l'encyclique *Quadragesimo anno*, a prescrit aux catholiques une attitude bien définie: "Il faut donc tout mettre en œuvre afin que, dans l'avenir du moins, la part des biens qu'accumule aux mains des capitalistes soit réduite à une plus équitable mesure..."

Qu'attendons-nous, Canadiens français catholiques, pour nous mettre à l'œuvre, pour dégrader notre province de l'étréme de fer? Qu'attendons-nous pour obéir au Pape, pour préparer les indispensables conditions d'un redressement économique, pour sauver avant qu'il soit trop tard l'ordre social, la légitime propriété? De grâce, ne laissons pas les esprits mal endoctrinés ou mal intentionnés mener seuls les campagnes de réformes. Car c'est encore Pie XI qui nous en avertit: "Qu'on ne soit bien convaincu, si l'on ne se décide enfin, chacun pour sa part, à mettre à l'ordre le capitalisme (dictateur) on n'arrivera pas à défaire efficacement l'ordre public, la paix et la tranquillité de la société, contre l'assaut des forces révolutionnaires".

L'ACTION NATIONALE

d'Hudson et James en 1914, par Melville, Lower et Comeau.

60.—Décoloration : noircissement bleuâtre ou noirâtre des conserves de homard, par Harrison et Hood (F).

70.—Historique de l'Industrie des conserves de homard, par R.-H. Williams.

80.—Mise en conserve des poissons, mollusques et crustacés au Canada (F).

90.—Le poisson et comment le cuire (F).

10.—De l'ostéiculture, sur la côte atlantique du Canada (F).

110.—Affermissement des fonds de vase pour l'ostéiculture.

120.—Le Rouge de la morue traitée.

Plusieurs des titres que nous citons sont suivies, entre parenthèses, de la lettre F. Ce sont là les publications dont le département a pris soin de faire préparer une version française. Ici notre liste n'est pas complète et nous n'ignorons pas qu'il est possible de se procurer au ministère des pêcheries plusieurs publications françaises qui ne sont pas signalées dans notre liste.

Le rapport annuel du département, le rapport annuel de la pisciculture et surtout cet excellent

Bulletin de Renseignements qui paraît chaque mois, pour ne mentionner que ceux qui nous viennent à la mémoire dans le moment. Mais on voudra bien noter cependant que sur les douze publications dont les titres sont donnés ici, — et nous les avons choisies parmi celles qui nous paraissent les plus utiles pour nos lecteurs, — il y en a sept qui ne sont pas traduites.

Cette Liste descriptive de Halkett, par exemple, mériterait certainement les honneurs de la traduction et ces *Recherches relatives aux pêcheries propres à la baie d'Hudson* auxquelles a collaboré un Académicien de la C.M.E. nord, aussi. Le lecteur se demande aussi avec un certain étonnement comment il se fait que les brochures qui traitent de la pêche et du traitement de la morue, du

homard, de l'ostéiculture sont exclusivement anglaises. Tout le monde sait que les Académiciens des Provinces Maritimes, sans compter ceux de la Gaspésie, sont d'importants pêcheurs de homard, d'huîtres et de morue, qu'ils parlent et lisent plus couramment, sinon exclusivement, le français que l'anglais, et qu'ils sont très nombreux.

L'ACTION NATIONALE

Etes-vous abonné à l'Action Nationale?

Savez-vous que l'abonnement n'en coûte que \$2.00 ?

Ne pensez-vous pas qu'un réveil national est nécessaire au Canada français ?

Pourquoi ne verseriez-vous pas "immédiatement" votre souscription, afin de recevoir les trois premiers numéros publiés ?

Le Secrétaire des Œuvres, 105 rue Ste-Anne peut recevoir votre souscription et la transmettre sans délai à la Ligue d'Action Nationale.

—*—

Nouveautés

Voici quelques livres que vous auriez intérêt à commander immédiatement, au Secrétaire des Œuvres, 105 rue Ste-Anne, Québec.

L'Ordre Social Chrétien.—Comptes rendus des études et des conférences de la XIème session des Semaines sociales du Canada, 1932-1933, par poste, 1.50.

La Place des enfants n'est pas au cinéma.—Témoignages de magistrats, d'éducateurs et de médecins, 0.15.

Sera-ce vraiment la fin des temps? (Daniel).—Livre très demandé par le temps qui court. Nouvelles édition contenant les prophéties de Pie X relatives au sujet, 1.25, par poste.

Problèmes économiques de l'heure présente (L. Romer).—Rapport des conférences données au cours de l'automne dernier par l'Institut économique. Etude de la crise du capitalisme et des devoirs nouveaux qu'elle impose, 1.00 par la poste.

De la haute politique, 0.05 l'unité 0.50 la douzaine, le cent 3.50.

SECRÉTARIAT DES ŒUVRES, 103, rue Sainte-Anne, Québec.

Carnet Social

L'honorable M. Ernest Lapointe, C.P., est de passage à Montréal, à l'hôtel Windsor.

L'honorable Juge Antonin Gauthier est à Montréal depuis quelques jours et reviendra à Québec ce soir.

Le major-général Sir Eugène Fiset, M.P., et Lady Fiset passeront la fête de Pâques à Québec, les invités de leur gendre et de leur fille, M. et madame J.-F. Ross.

M. et madame C.-V. Darveau et leur jeune fille, mademoiselle Jacqueline Darveau, passeront quelques jours à Montréal, à l'hôtel Windsor.

M. A.-W. McAllister, vice-président de la Commission des Services Publics, est à Montréal depuis quelques jours.

Madame Léopold Hamel qui a passé quelques jours chez son père, M. Jos.-E. Lemieux, retournera cette semaine à Priceville.

M. Victor Morin, N.P., est retourné à Montréal après avoir passé quelques jours à Québec.

M. A.-A. Legault, échevin de Montréal, était de passage à Québec hier.

Le 17 avril prochain sera célébré le mariage de Mademoiselle Brigitte Tourigny, fille de M. Alfred Tourigny, et de feu Dame Emma Blais, de Ste-Sophie.

de Lévrard, avec M. Léopold Lavallière, fils de M. et madame Georges Lavallière, de Montréal.

M. A.-J. Dugal, de Montréal, est de passage à Québec pour quelques jours.

M. et madame E.-C. Brochu ont reçu à dîner hier, à leur résidence de la rue Lockwell, en l'honneur de M. et madame W. Richard Joncas, récemment revenus d'Europe.

M. Jean-Conrad Moreau, E.E.D., est parti pour St-Gervais de Bellechasse où il passera les vacances de Pâques chez sa grand-mère madame Célestin Girard.

Mademoiselle Adèle Gamache, de Ste-Hélène de Kamouraska, est revenue d'un voyage de quelques semaines à St-Charles de Bellechasse où elle était invitée de mademoiselle Marguerite Fecteau.

Mademoiselle Marie-Ange Vachon a donné un shower dimanche dernier, en l'honneur de mademoiselle Angéline Guillet, à l'occasion de son prochain mariage.

M. et madame C.-B. Guérin et M. S.-C. Annett, de Québec, font un bref séjour dans la métropole où il se sont enregistrés à l'hôtel Mont-Royal.

MM. J.-E. Couture et C.-A. Senkey, de Québec, passeront quelques jours à Montréal et l'ont au Windsor.

SAINT-MALO

Office du dimanche.

La grand-messe fut célébrée par Mgr le curé Bouffard assisté des vicaires paroissiaux: MM. Chabot et Rheaume.

L'office des Vêpres eut lieu à 4 heures et fut présidé par M. l'abbé J. Dubé.

Décès.

Jean-Louis Sauvageau, enfant de M. et Mme Jules Sauvageau.

Suzanne Létourneau, 4 ans, fille de M. et Mme Wilfrid Létourneau.

Cécile Dugas, enfant de M. et Mme Bertrand Dugas.

Nous recommandons aussi aux prières: Dame Irédia Tulin, épouse de M. Orner Boulay, décédée le 6 avril à l'âge de 4 ans.

Son service eut lieu samedi le 8 avril. Elle était de la Confrérie des Dames de la Ste-Famille.

M. Olivier Lefèvre, veuf de Alexandra Paquin, mort le 7 avril à l'âge de 76 ans.

Son service eut lieu à 8 heures lundi matin en cette église.

Dame Alphéa Demers, âgée de 29 ans et épouse de M. Léo Giroux. Elle est décédée le 7 avril et son service eut lieu lundi matin à 9 heures à Saint-Malo.

Ce soir. A 7.30 heures du soir prières à l'église suivies des confessions.

Jeudi-Saint.

A 6 heures, messe basse; à 7 h. communion seulement; à 8 heures, grand-messe suivie de la procession au reposoir.

Le soir à 8 heures prière. Heures saintes à 11 heures à minuit.

Vendredi saint.

L'office unique commencera à 8 heures, suivi de l'adoration de la Croix du dépouillement des autels.

A 3 heures, chemin de Croix pour les élèves; à 4 heures, chemin de Croix pour les adultes; à 8 h., du soir sermon sur la Passion.

Adoration de la Croix.

Samedi saint.

A 6.30 heures, office au cours duquel aura lieu la bénédiction du feu et de l'eau baptismale; à 8 heures, grand-messe.

Confirmation des enfants de cette paroisse aura lieu le 27 avril dans l'après-midi. A cette occasion il est bon de rappeler que pour recevoir ce sacrement on n'a pas déterminé d'âge. Cependant la coutume veut que l'on ne reçoive la confirmation qu'après avoir communiqué, c'est-à-dire lorsque l'enfant jouit de sa raison.

SAINT-ROCH

On a donné dimanche au prône un avis dont il est important de tenir compte au cours de la Semaine Sainte. Il est bien juste que ceux qui se donnent la peine d'acheter des bancs puissent en jouir; ils sont trop nombreux ceux qui ne veulent faire aucun sacrifice pour l'église, et qui vont s'installer ensuite aux meilleures places, privant les possesseurs légitimes de leurs bancs. Les bancs non loués portent l'affiche: "à louer". Les autres doivent être laissés à ceux qui les possèdent pour tous les offices paroissiaux non seulement du dimanche, mais aussi de la Semaine Sainte.

La Semaine Sainte.

Le Jeudi Saint l'office a lieu le matin à huit heures.

On distribuera la sainte communion aux heures suivantes: 5 heures et demie, six heures, six heures et demie, sept heures, sept heures et demie et huit heures. Le soir à sept heures et demie, il y aura des prières publiques au Reposoir. Le chœur de chant a préparé à cette occasion un magnifique programme.

Confessions.

Il y aura confessions ce soir, et vendredi soir après l'office.

SACRE-COEUR

Aux prières.

Sieur Pamphile Parent, décédé à l'hôpital du St-Sacrement, à l'âge de 55 ans. Sépulture mercredi matin, à 9 heures.

Horaires des messes pour mercredi matin.

A 6 heures, grand-messe pour les âmes; à 6.30 heures, pour défunte Anna Trépanier, recommandée par son père; à 7.15 heures, en l'honneur de saint Joseph, aux intentions des paroissiens; à 8 heures, messe basse.

Offices de la semaine sainte.

Jeudi saint.—Messe basse à 6.30 heures; communion aux demi-heures; messe solennelle à 8 heures.

Vendredi saint.—Office à 8 heures. La Passion prêchée par l'abbé Chs-Henri Paradis, ptre, du P. Séminaire.

A 3 heures et à 7.30 heures, Chemin de Croix et vénération de la relique de la vraie Croix.

Samedi Saint.—Office à 6.30 hrs.

Confessions.

Mercredi à 3 heures et à 7.30 heures.

Notons que samedi après-midi, il n'y aura pas de confessions.

Euchre.

Les Demoiselles Enfants de Marie sont à préparer de grandes surprises pour les Eucharistes du 18 et 19 avril.

Les prix magnifiques seront exposés chez J.-B. Giroux, pharmacien, 392, rue St-Joseph, depuis jeudi jusqu'à lundi prochain.

A vous de choisir le vôtre et de venir apporter votre encouragement.

ST-FRS-D'ASSISE

La messe paroissiale a été chantée par M. l'abbé J.-P. Gravel, qui a aussi présidé la bénédiction des rameaux et la procession.

Le chant de la Passion a été exécuté par les abbés Eugène Deslisle, Eugène Mathieu et Gérard Marchand, assistés de la chorale paroissiale.

A 3 heures, Vêpres et à 7 heures ouverture de la Retraite des jeunes gens, par le R. Père Milville, O.P., suivie du salut du T. S. Sacrement.

A 5 heures dans l'après-midi, affluence nombreuse au Chemin de la Croix.

Offices des jours saints.

Jeudi.—De 5.30 à 8 heures du matin distribution de la Ste-Commun, de demie heure en demie heure, à 8 heures messe solennelle. Le soir à 7.30 heures sainte.

Vendredi.—à 8 heures, office à 10 heures, sermon pour les enfants, à 3 heures, chemin de la Croix à 7.30, sermon pour la paroisse.

Samedi.

6.30 heures, eau bénite; à 7.45, messe solennelle. Le soir, prière, suivie des confessions.

Grand-messes.

Mercredi, à 7 heures, pour l'âme de Mme Elzéar Couillard, de Beaumont, par la famille Paul De Beaumont.

Demain, à 8 heures, en l'honneur du Sacre-Coeur, par la paroisse.

Retraite des jeunes gens.

Les exercices de la retraite ont lieu au Sanctuaire. A 6 heures, messe; à 6.30, sermon, à 7 heures, messe et confessions. Le soir, à 7 heures et demie, sermon, suivi du Salut du T. S. Sacrement.

Quatre confesseurs étrangers entendront les confessions mercredi soir.

Aux prières.

Eliza Laroche, veuve de Elzéar Couillard de Beaumont, 82 ans et 4 mois.

François Lelièvre, 77 ans, père de Albert Lelièvre, de cette paroisse.

Confessions.

Mercredi de 4 à 5 heures et le soir après la prière.

National Power & Light Co. a déclaré son dividende régulier de 75 cents par action commune.

VENEZ VOIR \$16.95 NOS COMPLETS TOUT FAITS OU SUR MESURES N.-E. PAPILLON 406, St-Jean

JEUDI- JOURNEE DES ENFANTS AUX PLUS GRANDS MAGASINS DE QUEBEC

PARENTS! PAQUES sera un beau jour pour vos enfants, si vous achetez leurs toilettes à nos magasins, car nous avons LE BEAU, LA QUALITE.....A BAS PRIX



MANTEAUX POUR FILLETES

Genre tailleur, en tissus de très belle qualité, avoir: Donagel de laine, Duvet de chameau, Polo anglais, Tweed, etc., modèles double croisure avec jolis boutons, aussi genre raglan avec manches strictement tailleur.

Tailles 2 à 6 ans.

\$3.29 à \$7.50

Modèles de fantaisie pour enfants de 1 1/2 à 6 ans — avec petite coiffure pour convenir. Teintes: Beige, rose, beige, vert-pâle, marine, etc.

\$6.50, \$6.90 et \$7.25

Jolis modèles — trois groupes différents — pour fillettes. Tailles 7 à 14 x. Très beaux tissus de jolies teintes. Ce sont des styles dernières nouveautés que nous venons de recevoir.

\$5.98, \$6.95 et \$7.59



AU RAYON de la LINGERIE

— Les toutes dernières nouveautés — Aux plus bas prix.

Petits MANTEAUX et BONNETS en soie, crêpe de Chine, Velours, Flanelle, Tweed, etc. — Styles exquis — pour bébés et enfants de 6 mois à 3 ans.

\$2.95 à \$8.95

ROBES et BOUFFANTS, en tricot et jersey de laine, soie, crêpe de Chine, et toutes sortes de tissus lavables. Un choix de styles et nuances comme jamais nous n'avons encore offert.

.79 à \$5.95

COMPLETS en tricot et jersey de laine, ainsi que divers tissus lavables.

.49 à \$3.75

CHANDAILS en laine et laine et soie, tricotés de fantaisie — manches courtes ou longues — Très nouveaux, pour fillettes de 2 à 14 ans.

.98 à \$2.95

120 CHANDAILS "Pull Over" en laine de qualité extra belle, pesant pour le printemps — Joli choix de nuances. Pour garçons ou fillettes. Régulièrement \$2 et \$2.50.

TRES SPECIAL \$1.49

ROBES blanches, en soie, peau d'ange et crêpe de Chine de soie — Nouveautés pour PREMIERE COMMUNION. Tailles 5 à 8 ans.

\$2.25 à \$2.95

VOILE pour PREMIERE COMMUNION en point très fin, unis avec motifs en floss 1 1/2 et 2 verges carrées.

.79 à \$2.75

COURONNES de PREMIERE COMMUNION en ruban et rosettes.

.39 à .79

AUMONIERES (bourses) en soie ou crêpe de Chine, unies ou de fantaisie, pour PREMIERE COMMUNION.

.49 à .89

LUPONS COMBINAISONS — NOVA SILK — en blanc et en couleurs.

.98

SACS DE VOYAGE

Véritable peau de vache, coins cousus, division à l'intérieur, doublure soignée, imitation de cuir, poignée double.

mobile, serrure brevetée—Couture 18. Longueur 18. Poches: Rég. \$7.00. Spécial: \$4.90

\$4.90

Cuir peau de vache crêpé, noir, mêmes descriptions que celui de \$4.90. Longueur 20 pouces.

SPECIAL, \$5.50

\$5.50

Cuir peau de vache de qualité supérieure, unie et épaisse, gros coins doubles cousus, deux pochettes à l'intérieur, doublure en suède.

forte poignée double, serrure et fermoir en suède — En brun, tan, noir. Longueur 20 pouces. Rég. \$15. SPECIAL, \$10.75

\$10.75

ROBES

Collection superbe de ravissantes robes en crêpe, jersey, tricot, etc.; teintes charmantes—Des modèles pour tous les goûts. Tailles 8 à 14 x x. Des prix pour TOUTES les BOURSES.

—Au Rayon de Confection pour Dames—

POUR PAQUES! Achetez pour vos Enfants les fameuses chaussures PACKARD



Elles sont à la fois d'un plus grand chic, et plus durables. Une bonne chaussure coûte toujours meilleur marché à la fin car elle conserve sa belle apparence tout le temps.

SOULIERS, marque PACKARD, en cuir verni noir ou veau noir ou brun. Style Gore, à lacets ou à lanière.

Pointures 2 à 5—5 1/2 à 7 1/2 — 8 à 10 1/2—11 à 2—2 1/2 à 5 1/2

Prix, suivant le style et la pointure,

\$1.60, \$2.00, \$2.25, \$2.50, \$3.00, \$3.50 et \$4.00

BELLES VALEURS! EN PRETS A PORTER POUR GARÇONS

COMPLETS

En tweed de couleurs de fantaisie — trois pièces — Habit à simple croisure et deux pantalons. Tailles 12 à 16 ans

SPECIAL \$8.50

POUR LA PREMIERE COMMUNION

COMPLETS en serge bleu marine, avec un ou deux pantalons. Tailles 6 à 10 ans.

\$5.00 à \$10.00

ENSEMBLES

De 4 pièces, savoir: Un Pardessus — Un complet deux pièces — l'étoffe voulue pour la confection d'une casquette.

Tailles 4 à 8 ans.

SPECIAL \$7.50

7 à 9 ans \$10.00

PARDESSUS

Nous avons en magasin le plus beau choix qui puisse se voir — Modèles les plus nouveaux — Tissus de qualité — Jolis dessins — Tailles 8 à 16 ans.

\$5.50 à \$10.00



SAINT-FIDELE

Retraite.

La retraite des hommes est commencée depuis dimanche. Les exercices auront lieu à 7.30 h. p.m. et le matin, après la messe de 6 h. Les Rv. P. Francoeur et Decelles préchent cette retraite.

Rameaux.

L'office des rameaux a été fait par M. l'abbé Vachon, vicaire du sanctuaire, assisté par les abbés Fournier et Larivière, comme diacre et sous-diacre.

Belle cérémonie.

La clôture de la retraite des Dames et des Demoiselles eut lieu dimanche dernier à 3 h. Une étonnante cérémonie, exécutée par les petites filles du couvent aux pieds de la statue de la Vierge, contribua à la beauté et au succès de la retraite. Remerciements aux Rv. Pères Prédicateurs.

Heures des offices.

Jeudi saint: 8 heures. Vendredi saint: 8 heures. Samedi saint: l'office commencera à 6.15 heures, mais la messe aura lieu vers 8 h. La communion sera donnée à cette messe.

Comité paroissial.

Aux dernières élections du Comité paroissial, M. Eug. Huot a été élu président, assisté de: M. Norman Lafrance, Sec. M. le notaire Méthot, assist.-sec. M. René Simard. Par conséquent, ce sont les mêmes officiers qui furent élus.

Cependant, le conseil de la Direction se composera à l'avenir de deux représentants de chacune des Congrégations ou Associations d'hommes et jeunes gens de la paroisse.

Confessions.

Mercredi de 4 à 5 heures et le soir après la prière.

National Power & Light Co. a déclaré son dividende régulier de 75 cents par action commune.

PLESSISVILLE

Mi-Carême à l'hôtel de Ville.

Plessisville, Mégantic.—L'orchestre de Plessisville a donné le 23 mars, une soirée qui fut des plus intéressantes. Le programme varié et choisi comprenant, chant, musique, parade en costumes du bon vieux temps et comédie, fut très goûté de l'assistance et provoqua de francs éclats de rire et des applaudissements répétés et enthousiastes.

Nos jeunes musiciens ont certainement réalisé des progrès remarquables et le grand intérêt que leur a témoigné toute la population de Plessisville et même des environs, leur sera sûrement un puissant motif d'encouragement dans leurs constants efforts.

Joyeux anniversaire.

Dimanche dernier, le 2 avril, les membres de l'orchestre de Plessisville se réunissaient pour fêter leur dévouée directrice, Mlle Bernadette Côté, à l'occasion de son anniversaire.

Après la surprise causée à l'héroïne de la fête par l'arrivée du groupe inattendu, quelques cadeaux lui furent présentés, donnés par des amis et les membres réunis de l'orchestre. Musique, chant, cartes, casse-tête, tout fut mis en oeuvre pour rendre la soirée des plus agréables. Un réveil-lon fut ensuite offert par Madame Côté, après lequel chacun y alla de son refrain. Tous se séparèrent emportant un bon souvenir de cette charmante soirée.

Départs.

M. Arth. Talbot, ingénieur au département de la Voirie, a quitté Plessisville pour Beauveville et sera remplacé ici par M. Morissette du même endroit.

Nos félicitations à M. Camille Côté qui, par suite des remaniements que vient de faire le Ministère de l'Agriculture dans le service agronomique, a été nommé sous-agronome de la division comprenant Bonaventure, Gaspé, etc., y compris les îles de la Madeleine.

Naissances.

Le 13 mars, Annette, Aline, enfant de M. et Mme Emile Cormier. Parrain et marraine: M. et

Mme Alfred Cormier, grand-oncle et grand-tante de l'enfant.

Le 13, Rita, Gisèle, enfant de M. et Mme Edmond Taschereau. Parrain: André Taschereau, frère de l'enfant et marraine: Rita Provencher, sa cousine.

Le 26, Joseph, Albert, Jacques, enfant de M. et Mme Léon Proulx. Parrain et marraine: M. et Mme Albert Houde, oncle et tante de l'enfant.

Le 26, Joseph, Denis et Jean-Luc, fils jumeaux de M. et Mme Zoël Cases, née Armande Beaulieu. Parrains et marraines: M. et

Mme Ferd. Morin et M. et Mme Octave Carrier.

Décès.

Le 24 mars, Mme Jean Thomas Barbeau, née Lumina Jutras, à l'âge de 83 ans.

Le 31, Jules, enfant de M. et Mme Louis Pellerin à l'âge de quelques jours.

Le 2 avril, Germaine Lecours, fille de M. Honoré Lecours, décédée à l'âge de 23 ans, après une longue maladie.

Le 2 avril, chez son gendre M.

J.-A. Carignan, Mme Alfred Jutras, née Camille Bertrand, âgées de 79 ans et 6 mois. Son service et sa sépulture ont eu lieu mercredi, à 9 heures. M. l'abbé Ed. Roussseau, vicaire à Lévis et petit-neveu de la défunte officiant, assisté du Révérend Père Carrier et de M. L.-R. Dionne, vicaire. Elle laissa en deuil, deux filles: Mme G. Lafontaine, Alice, de Lowell, Mass et Mme J.-A. Carignan, Blanche, de

RADIO

(Suite à la page deux)

CKAC

MONTREAL — 411 MERTES

MERCREDI, 12 AVRIL

Les causeries agricoles au poste CKAC

Les causeries agricoles de l'Union catholique des cultivateurs sont toujours irradiées, le midi, à 12 heures 45, par le poste CKAC, à Montréal. Voici le programme de ces émissions du 13 au 22 avril:

13 avril: M. R.-M. Pucet: "Petits et grands marchés".

14 avril: R. Père Léon Lebel.

15 avril: M. Albert Rioux: "A propos de Colonisation".

16 avril: M. Paul Boucher: 24e leçon du cours d'Economie rurale de l'U.C.C.

17 avril: M. R.-M. Pucet: "Nos marchés d'Exportation".

18 avril: M. J.-E. Laforce: "La Colonisation comme facteur de restauration économique".

19 avril: M. Paul Gouin: "L'Electrification des campagnes".

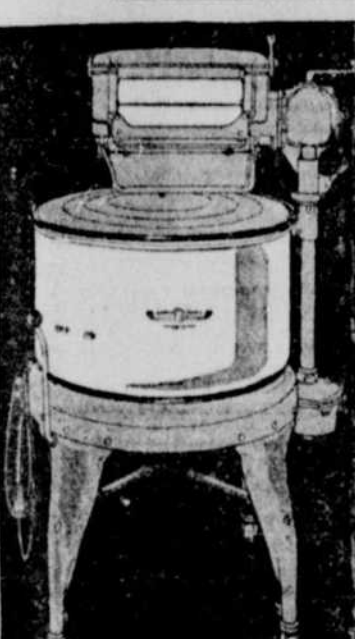
20 avril: M. J.-E. Laforce: "Pourquoi coloniser".

21 avril: M. J.-E. Laforce: "Pourquoi coloniser".

22 avril: M. J.-E. Laforce: "Pourquoi coloniser".

4.30—Bourse.
4.45—Fantaisies.
5.00—Théâtre des Petits.
5.15—Chant.
5.30—Melodies.
5.45—Programme.
6.00—Ecole Sociale Populaire.
6.15—Melodies.
6.30—Programme.
6.45—C. noct.
7.00—"Une heure près de vous".
7.15—Orchestre.
7.30—Violoncelles.
7.45—Orchestre.
8.00—Nouvelles.
8.15—Concert.
8.30—Chanson française.
8.45—Bonjour, Madame.
9.00—Jazz.
9.15—Causette.
9.30—Diagues.
9.45—Concert.
10.00—Causette.
10.15—Concert.
10.30—Bourse de Montréal et de New York.
10.45—Causette agricole.
11.00—Orchestre.
11.15—Causette.
11.30—Diagues.
11.45—Concert.
12.00—Orchestre.
12.15—Orgue.
12.30—Causette.
12.45—Nouvelles.
13.00—Causette.
13.15—Concert.
13.30—Heure Bulova.

Que dirait MAMAN?



Si le matin de Pâques, elle trouvait au foyer l'article appelé à lui épargner du temps et du travail pendant de longues années... **UNE LAVEUSE ELECTRIQUE NORTHERN ELECTRIC.** Vous, monsieur, qui ferez un cadeau au foyer pour Pâques, songez à la valeur que Northern Electric vous offre dans cette nouvelle laveuse Play Mayd. Nous vous en expliquerons avec plaisir tous les avantages.

Northern Electric
A.B.C. WASHERS

N'oubliez donc pas maman le Jour de Pâques, et offrez-lui à cette occasion un article destiné à lui assurer un grand confort.

GAULIN-TANGUAY S.A.R.L.

371, St-Joseph — QUEBEC

QUALITE D'ABORD — SERVICE TOUJOURS

Storage Gratuit aux Réparations

UNE Superbe Fourrure Pour PAQUES!
PARURES de COU
MARTRES de ROCHE
\$18 \$25 \$35 \$45 La Paire
Renards Argentés
\$25 \$35 \$45

Moyennant un léger acompte nous garderons en entrepôt le tour de con ou le manteau de fourrure de votre choix jusqu'à ce que vous en demandiez la livraison.

JOYEUSES PAQUES

MANTEAU de CARACUL gris, brun ou noir. Aussi manteau en \$59 SEAL fait sur mesure.

Henri POITRAS
70 RUE DOLBEAU (Près des Franco-Canadiens) TEL. 6594

-AVIS-
A NOS ABONNES QUI DEMENAGENT

Afin d'éviter des retards dans la livraison de votre journal, nous vous prions de remplir le coupon suivant, et de nous le faire parvenir par le retour du courrier.

NOM
Adresse actuelle
Après le 1er mai

LE COMITE...

(Suite de la dernière page)
qui, ayant gagné le plus de parties. Si une équipe abandonne la série avant la fin du concours, elle perdra son montant déposé et les parties qu'elle aura gagnées seront déclarées nulles. Enfin plusieurs prix de valeur seront accordés pour les meilleures moyennes. Voici la cédule de ces concours qui commenceront vendredi soir:

14 avril — Lauzon à Charny, St-Romuald à Lévis.

17 avril — Lévis à Lauzon, Charny à St-Romuald.

21 avril — St-Romuald à Lauzon, Charny à Lévis.

24 avril — Charny à Lauzon, Lévis à St-Romuald.

26 avril — Lauzon à Lévis, St-Romuald à Charny.

28 avril — Lauzon à St-Romuald, Lévis à Charny.

Fête légale aux postes le Vendredi-Saint

Vendredi, le 14 avril, Vendredi-Saint, sera observé comme fête légale dans le service postal. Tous les guichets du bureau-chef et des sous-bureaux seront fermés toute la journée. Il n'y aura pas de livraison par facteurs et aucune correspondance ne sera livrée sur demande. Les correspondances déposées au bureau chef jusqu'à minuit seront acheminées à destination. Le vestibule du bureau chef sera ouvert au public de 8 heures a.m. à midi.

J.-C. MARTINEAU,
Directeur de la poste

Pas de clinique jeudi

Etant donné les offices du Jeudi-Saint, M. le Dr A. Bélanger, officier médical de l'Unité Sanitaire, informe le public de Beville et de Lauzon qu'il n'y aura pas de clinique de pédiatrie à ces deux endroits, jeudi, contrairement à ce qu'il a été annoncé hier.

Le "Druid" aux Chantiers Davie

Le "Druid" navire du gouvernement préposé au posage des bouées sur le fleuve est venu subir une inspection à sa coque aux Chantiers Davie à Lauzon, avant de commencer son travail.

On formerait une ligue de ballomolle

La ballomolle sera encore en vogue sur la Rive-Sud, l'été prochain, puisqu'on songe déjà à organiser une ligue. Une assemblée à cet effet aura lieu ce soir à 8 heures 30 à l'Hôtel St-Louis, à Lévis, et les clubs Lauzon, St-David, St-Romuald, Lévis, Maison Desrochers, Huard ou tout autre club désirant faire partie de cette ligue sont priés d'envoyer trois représentants à cette assemblée.

Le eueure du lundi de Pâques

Les dames et demoiselles de la rive-sud sont attendues à la salle paroissiale de Lévis, avenue Bégin, pour le lundi de Pâques à 2 heures p.m. Une partie de cartes au profit du Patronage de Lévis leur procurera des heures agréables et l'occasion de faire la charité.

L'après-midi du lundi de Pâques est donc retenue.

Les confessions pour le Jeudi-Saint sur la Rive-Sud

On continuera ce soir dans les différentes églises de la Rive-Sud à entendre les confessions commencées cette après-midi en vue de la communion du Jeudi-Saint, et des indulgences qui sont attachées aux visites de ce jour-là.

Aux tertiaires de Lévis

Les Tertiaires de Lévis qui n'ont encore pu recevoir l'absolution générale accordée à l'occasion de la Semaine Sainte, pourront en profiter demain soir après l'heure sainte, samedi après l'office du matin et dimanche prochain après la messe de 7 heures 15 et les vêpres.

LE TEMPS...

(Suite de la première page)
il travaillait, lui en joignant précisément d'exagérer les surplus. Ainsi pendant les neuf mois, commençant avec janvier 1931, la compagnie a reçu 538,089 livres de lait de surplus, surplus réel. Toutefois elle a chargé aux producteurs 1-140,342 livres de surplus. De cette façon les producteurs ont subi des pertes variant de 12 à 15 cents le cent livres, et parfois d'avantage.

LA COMPAGNIE

A cause de l'importance de cette révélation, le président du Comité d'Enquête, M. Mark Cecil Seen, a demandé au témoin de révéler le nom de la maison dont il fait l'employé celui-ci s'est tout d'abord refusé de le faire, mais lorsque M. Spotton eut demandé d'accorder au témoin son entière protection, ce dernier a nommé la compagnie. On a demandé aux journalistes de taire le nom de l'entreprise, jusqu'à nouvel ordre. Jeudi, le même témoin devra de nouveau comparaître. Mais cette fois, il comptera son témoignage en présence de deux représentants d'une grosse lakerie de Montréal. Ainsi le comité commence vraiment à entrer dans le vif de la question.

UN ANGLAIS...

(Suite de la 1ère page)
EN ANGLETERRE

LONDRES, 12. — Au moment où allait commencer, à Moscou, le procès des six ingénieurs anglais accusés d'espionnage et de sabotage, le gouvernement anglais a publié un sommaire des accusations portées par la Russie contre ces sujets britanniques. La principale accusation est la suivante: les ingénieurs anglais ont préparé la

VOYAGE A ROME

(Suite de la dernière page)
Le départ du voyage a été fixé au 5 mai et les voyageurs seront de retour à Québec le 24 juin. Le voyage durera donc 51 jours. Le prix du voyage, tous frais principaux compris, est de \$477. Comme la date du départ est assez rapprochée, on ferait bien de ne pas tarder à envoyer son inscription aux organisateurs. Les premiers arrivés seront, plus tard, être qu'ailleurs, les premiers servis. Ils auront certainement le premier choix.

On est prié de ne pas oublier qu'avant de partir pour un pays étranger, on doit remplir certaines formalités qui ne s'exécutent pas en un clin d'oeil. Il faut au moins quelques jours pour obtenir un passe-partout. Les organisateurs du voyage, l'Agence HONE, se feront un plaisir de remplir, pour les futurs pèlerins, toutes les formalités nécessaires. On peut adresser toutes demandes de renseignements à l'Agence HONE, 660, St-Catherine-Ouest, Montréal.

destruction des puissantes stations électriques de Russie, au cas où une guerre éclaterait. Les ingénieurs russes, agissant pour le compte des Anglais, auraient réuni divers renseignements militaires et industriels.

A la veille de ce procès, le gouvernement anglais, qui veut assurer le traitement équitable de ces sujets britanniques aux mains des tribunaux soviétiques, a vu le parlement approuver son attitude, quand la Chambre des Lords a rapidement voté un bill permettant l'application d'un embargo sur les produits russes.

Pour la première fois la politique nationale, et même les problèmes économiques, ont été dominés par l'intérêt général provoqué par l'affaire russe.

Les six ingénieurs, employés de la Metropolitan-Vickers Electrical Co., furent arrêtés à Moscou, il y a environ un mois, par la police soviétique, et accusés de sabotage, de corruption et d'espionnage.

Le bill qui vient d'être adopté a été piloté à la Chambre des Lords par Lord Halsbury, ministre de la Guerre, qui déclara: "Le gouvernement ne négligera rien pour assurer justice aux six Anglais sur le point de subir leur procès à Moscou".

LE SENAT...

(Suite de la première page)

Le coût des élections n'est pas très élevé si on le répartit sur le nombre de jours qui s'écoulent entre deux élections. Il suggère que les dates des élections soient espacées de façon à permettre d'un réduire le coût annuel. Il ajoute que cinquante pour cent de l'argent dépensé par les candidats et les partis est gaspillé et n'a aucune influence sur le résultat de l'élection. Il trouve que le système du vote obligatoire n'est pas pratique.

Le sénateur Gillis ne croit pas pratique non plus la suggestion du sénateur Robinson pour la nomination d'un comité d'enquête sur les élections. Il est d'opinion que le système en usage dans les campagnes donne de très bons résultats. La dernière élection dans le comté de Qu'Appel a coûté environ 17 cents par nom pour l'enregistrement et à peu près 83 pour cent des électeurs ont voté. Dans une des divisions de Toronto, il en coûte pour le même nombre de votants, environ 25 cents.

Le sénateur Gillis dit qu'il n'approuve pas les sénateurs qui, comme le leader de l'Opposition, ont proposé que les élections soient tenues un dimanche. Le sénateur Dandurand déclare qu'il n'a pas parlé de dimanche mais d'un jour de fête ce à quoi le sénateur Gillis dit qu'il ne s'oppose pas.

UNE CAUSERIE...

(Suite de la première page)

ment quelle en était la raison. Shaw a qualifié les financiers américains de "cent pour cent unanimes".

De Hollywood il a dit: "L'un des endroits les plus immoraux du monde".

Il a appelé la constitution américaine "une charte d'anarchie".

Quant à la statue de la Liberté, il l'appelle "une idole monstrueuse sur laquelle on doit inscrire: 'Votez tous qui entrez, abandonnez toute espérance'".

LA COMPAGNIE

A cause de l'importance de cette révélation, le président du Comité d'Enquête, M. Mark Cecil Seen, a demandé au témoin de révéler le nom de la maison dont il fait l'employé celui-ci s'est tout d'abord refusé de le faire, mais lorsque M. Spotton eut demandé d'accorder au témoin son entière protection, ce dernier a nommé la compagnie. On a demandé aux journalistes de taire le nom de l'entreprise, jusqu'à nouvel ordre. Jeudi, le même témoin devra de nouveau comparaître. Mais cette fois, il comptera son témoignage en présence de deux représentants d'une grosse lakerie de Montréal. Ainsi le comité commence vraiment à entrer dans le vif de la question.

UN ANGLAIS...

(Suite de la 1ère page)
EN ANGLETERRE

LONDRES, 12. — Au moment où allait commencer, à Moscou, le procès des six ingénieurs anglais accusés d'espionnage et de sabotage, le gouvernement anglais a publié un sommaire des accusations portées par la Russie contre ces sujets britanniques. La principale accusation est la suivante: les ingénieurs anglais ont préparé la

destruction des puissantes stations électriques de Russie, au cas où une guerre éclaterait. Les ingénieurs russes, agissant pour le compte des Anglais, auraient réuni divers renseignements militaires et industriels.

A la veille de ce procès, le gouvernement anglais, qui veut assurer le traitement équitable de ces sujets britanniques aux mains des tribunaux soviétiques, a vu le parlement approuver son attitude, quand la Chambre des Lords a rapidement voté un bill permettant l'application d'un embargo sur les produits russes.

Pour la première fois la politique nationale, et même les problèmes économiques, ont été dominés par l'intérêt général provoqué par l'affaire russe.

TROIS VOTES...

(Suite de la dernière page)
sur la motion principale, sur le budget proprement dit. Le résultat fut de 107 à 72, le gouvernement ainsi une majorité de 35 voix. Ici encore il n'y eut pas d'unanimité complète. M. Carmichael, progressiste, vota avec le gouvernement; les onze autres du "Ginger Group" se rangèrent du côté de l'Opposition libérale, ainsi que M. Neill.

Les résolutions budgétaires devaient maintenant être étudiées en Comité. Il ressort de ces trois votes un indice politique dont il ne faudrait pas méconnaître la portée. Nous avons vu les progressistes, fermiers-unis et travaillistes, tous ceux enfin qui composent aujourd'hui le parti des "Co-Ops" faire corps, se tenir uniquement à leur sous-amendement, c'est-à-dire à leur programme. Ils ont voté contre l'Opposition libérale et contre le gouvernement conservateur, posant ainsi un acte d'indépendance totale vis-à-vis des deux partis. C'est là un enseignement. Les "Co-Ops" s'affirment.

LE DEBAT

Deux orateurs critiquent le budget de M. Rhodes. En premier lieu M. Angus Melnis, travailliste, de Winnipeg, et ensuite M. Wood, anticlérical. Il anticipa grand chose de bon de la prochaine conférence internationale où l'on se propose d'étudier tous les problèmes économiques du monde. Après cette conférence, on tiendra peut-être une conférence interplanétaire dans le but de corriger tout ce qui va mal dans l'univers.

Le Dr T. F. Donnelly, libéral, de Willow-Bunch, parla en vrai médecin. En ce sens qu'il traita le budget de M. Rhodes, de "Budget de diabétique". Il s'agit évidemment du sucre. Le gouvernement a voulu faire plaisir à ceux qui ne peuvent pas manger de sucre, en taxant cette aliment de première nécessité. M. Donnelly refusa les statistiques commerciales que M. H.-I. Stevens a citées dans ses discours sur le budget en réponse à l'exposé de M. J. L. Repton.

M. O. GAGNON

Le député conservateur de Dorchester, M. Onésime Gagnon, répond à certaines rumeurs qui circulent au sujet de la commission de la Rive-Sud. On dit que la commission tire l'argent nécessaire à ses programmes des impôts. Ce n'est pas juste puisque l'argent que dépense la commission provient des licences de radio. Et au Canada le prix des licences est moindre qu'au Japon, en Allemagne, en Australie et en Angleterre.

M. Onésime Gagnon approuve entièrement le projet ministériel d'une commission royale qui étudiera à fonds notre régime bancaire et monétaire. Il espère que le gouvernement hâtera la nomination de cette commission royale et que celle-ci trouvera moyen de réduire les taux d'intérêts sur les dépôts ainsi que sur les prêts de tous genres.

L'établissement d'un fonds de stabilisation démontre bien que le gouvernement de M. Bennett a les intérêts des agriculteurs à coeur. Presque tous les produits agricoles ne bénéficieraient.

Le député de Dorchester parle aussi de la politique tarifaire et commerciale du gouvernement avant 1930 le Canada risquait de devenir le paradis de tous les pays qui voulaient pratiquer le dumping et se débarrasser de leur surplus de production.

Le Premier Ministre a mis fin à cet état de chose en inaugurant une politique vraiment nationale. Le gouvernement a réussi, en plus, à stimuler notre commerce avec les pays étrangers. Tout le monde sait qu'un traité de commerce Franco-Canadien sera bientôt conclu et qu'une entente à cet effet entre le Canada et l'Allemagne.

Cela ne prendra pas grand temps maintenant pour que les États-Unis fassent des offres au Canada.

M. Onésime Gagnon analyse les impôts décrets dans le budget. Il prend la défense de l'impôt sur le sucre. Sait-on que le sucre se vendait jusqu'à 12 cents la livre pendant la guerre?

Récemment le sucre se vendait 5 cents. Rien d'étonnant alors que le Ministère des Finances ait songé qu'il pourrait fort bien frapper le sucre d'un impôt spécial.

D'ailleurs cette taxe a des avantages. Elle sera recueillie à la source, sans frais extraordinaires. D'autant plus que l'impôt ne constatera pas un fardeau pour le cultivateur puisque le sucre d'érable et les produits de l'érable en seront exemptés.

M. Michael Luehkovitch, fermier-uni de Vegreville, condamne la politique de protection douanière et parle de l'interdépendance économique des nations.

LA QUESTION DES PENITENCIERS

Le Colonel Thomas Cantley, conservateur de Picton, consacre presque tout son discours sur le budget aux pénitenciers.

On semble mettre des gants blancs pour traiter les détenus. C'est un mal. Et c'est là la principale cause des récentes révoltes. Si nos jeunes bandits de St-Vincent de Paul, de Port-South ou de Dorchester subissaient pendant seulement six mois le traitement que l'on impose aux détenus des bagues des Iles Britanniques, cela les indurcirait indubitablement à changer de vie.

Mais en Angleterre, depuis une dizaine d'années, presque la moitié des maisons de détention ont dû fermer leurs portes à cause de la diminution du nombre des bagnards. Comparons cette situation à l'augmentation continue du nombre des prisonniers Canadien.

Le but premier de notre système pénal est la protection de la société. Pour atteindre ce but il faut, en premier lieu, punir le crime; deuxièmement il faut que cette punition soit sûre et rapide; il est nécessaire de rendre les maisons de détention le moins plai-

N'ATTENDEZ PAS LA BOUEE DE SAUVETAGE

NAGEZ PAR VOUS-MEME

Bien aujourd'hui, mal en train demain Rien de grave, mais vous êtes nerveux et impatient. Des milliers de personnes sont ainsi à la dérive, dans un état morbide.

Trop affairés pour se rendre compte que leur santé s'en va lentement, elles fourrent leurs nerfs avec de dangereuses drogues, excitantes, telles que la théine et la caféine. Les nerfs cèdent à la pression et la santé diminue. Alors, un appel au médecin, afin qu'il tende la bouée de sauvetage.

La théine et la caféine sont des excitants nuisibles. Leur action chez vous n'est peut-être pas encore évidente, cependant avant longtemps, vous en ressentirez les funestes effets.

La chicorée française La Rameuse chasse les troubles nerveux, excite, elle est exempte de toute drogue excitante. Préparée pure ou au lait, elle est stimulante et appétissante. Très économique elle ne coûte que 30 cents le paquet scellé, de une livre. En vente au Rayon de l'Épicerie à la Cie Paquet.

CHRISTOPHE COLOMB

LA MESANGE BLEUE

Mon cher Polyte,

Après notre conversation d'avant-hier, je me suis dit tout au fond de mon cerveau: "S'il se trompait Polyte dans ses prévisions de la fin de la guerre, sa femme revenant de Limolins m'apporterait sur "La Mesange Bleue" des précisions qui m'obligeraient à reconnaître une fois de plus qu'un nez esprit est plus pointu que ton nez éponge".

Je vais lui infuser à ce Polyte un grain d'humilité! "Besoin il a de ce médicament!"

Je jouissais en moi-même de la future confusion, lorsque ma femme revenant de Limolins m'apporta sur "La Mesange Bleue" des précisions qui m'obligèrent à reconnaître une fois de plus qu'un nez esprit est plus pointu que ton nez éponge.

Apprends donc que "La Mesange Bleue" est une chorale de fondation récente, elle n'a pas encore célébré son 1er anniversaire; qu'elle est vigoureuse comme tout ce qui est jeune; qu'elle est destinée à un bel avenir.

Bel avenir, parce qu'elle répond à une nécessité: celle de réagir contre "le jazz" lequel nous enlève, fausse notre goût, "en attendant de fausser nos idées".

"La Mesange Bleue" ne veut chanter que du classique et de l'honnête, la majorité chez nous applaudira à ce programme.

"La M. Bleue" a vu le jour à Limolins et groupe des centaines de chanteurs et de chanteuses.

"La M. Bleue" fera ses débuts le 25 avril prochain au Manège Militaire en exécutant, comme tu le devines, Ch. Colomb. Long verbiage, diras-tu? Pas trop long s'il te persuade que, faute d'intuition, il a de l'érudition.

Ton ami Isidore.

santes possibles pour les criminels.

Le Colonel Cantley serait donc en faveur de rendre plus sévères les règlements des pénitenciers. Il faut avoir recours aux punitions corporelles, au fouet, comme cela se pratique dans les bagues de Grande-Bretagne. L'orateur donne quelques descriptions des punitions que l'on inflige aux détenus là-bas. Puis il critique vertement ces autorités religieuses et ces vierges antiques de la ville de Toronto qui ne cessent d'invoquer en faveur des prisonniers des traitements plus doux.

M. Cantley ne veut pas que le régime du "pardon" donne lieu à des abus comme nous en avons eu plusieurs exemples récemment. Il ne faut pas non plus que l'on réduise trop le temps que doit passer un détenu en prison.

On attribue à la guerre tous les maux. On va jusqu'à dire que si le crime a augmenté au Canada en de telles proportions, c'est dû au conflit mondial.

Explicitement facile, mais qui n'explique rien du tout. La cause de la criminalité est le relâchement de l'éducation familiale. Là est le mal. Il faudrait que l'on s'occupe d'avantage de la jeunesse dans la famille.

LES ORATEURS DE LA SOIRÉE

M. W. A. Beynon, conservateur de Moose-Jaw, demande que l'on démissionne de la politique et que la Chambre adopte des méthodes plus expéditives. M. Darcy Plunkett, conservateur de Victoria accuse le libéralisme d'insincérité et d'inconsistance quand ils critiquent la politique interimpériale inaugurée à la conférence d'Ottawa. MM. J. H. Stitt, conservateur de Selkirk, et M. W. W. Kennedy, conservateur de Winnipeg, St-Cent, terminent la série de discours de la journée.

Le vote est pris.

DE HUIT A NEUF HEURES

De huit heures à neuf heures, la Chambre s'occupe de deux bills: le premier demande l'incorporation de la "Sarnia and Port-Huron Vehicular Tunnel Company" et le second cherche à légaliser les loteries. Ce bill, comme nos lecteurs le savent, avait été présenté au Sénat. Deux députés s'y opposent. Ce sont MM. A. M. Carmichael, progressiste de Kindersley et G. D. Stanley, conservateur de Calgary.

M. Carmichael demande rien, moins que le renvoi à six mois de la mesure: Ce qui signifierait sa mort.

Northern States Power Company a gagné des re cettes nettes de \$6,886,861, durant l'année finissant le 31 janvier 1933, au lieu de \$9,083,594, durant l'année précédente.

PELERINAGE DU CANADA A ROME

LE 31 DE MARS

Je salue en vous, dit Sa Sainteté Pie XI les pèlerins des pèlerinages à Rome à l'occasion de l'année sainte.

DES QUEBECOIS

D'après un cablogramme envoyé de Rome à l'Agence Hone, les voyageurs partis à bord du DE GRASSE le 4 février pour une croisière en Méditerranée, avec visite de la Terre-Sainte, de la direction du Commissariat de Terre-Sainte, furent reçus vendredi dernier au Collège Canadien par Son Eminence le Cardinal Villeneuve.

Cette réception fut suivie d'une audience privée par le Souverain Pontife au Vatican. Le Très-Saint-Père fit le tour des pèlerins agenouillés dans le salon de réception, puis leur souhaita la bienvenue et leur accorda sa bénédiction en ces termes:

"Nous sommes heureux de saluer en vous, Canadiens, les pèlerins des pèlerinages à Rome à l'occasion de l'Année Sainte. Vous êtes allés d'abord de Terre-Sainte, puis vous avez fait le voyage inspiré par la foi et la confiance dans le Christ; vous êtes allés à la source de la chrétienté, et maintenant vous êtes allés à la source de la chrétienté, et maintenant vous êtes au centre même. De nombreuses grâces sont descendues sur chacun de vous, et nous demandons à Dieu de vous bénir, vous-mêmes et tous ceux que vous portez dans vos esprits et dans vos coeurs".

Le lendemain de cette audience, les pèlerins assistaient à la cérémonie pontificale de l'ouverture de la Porte-Sainte, à St-Pierre.

Étaient présents à ces réceptions et à la cérémonie de St-Pierre: Son Excellence Mgr E. Roy, évêque de Kaghosima, le R. P. Marie-Théodore, vice-commissaire de Terre-Sainte et directeur spirituel du voyage, le R. P. Hermas Roy, O.F.M., le chanoine J.-A. Myrand, M. l'abbé J.-A. Carrière, M. l'abbé E. Pelletier, M. l'abbé R. Leconte, M. l'abbé J.-A. Leclair, M. l'abbé L.-A. Desjardins, M. l'abbé Georges Charrier, M. Joseph Gascon, Mme E. Traynor, M. et Mme Alex. Perreault, Dr W. Jarry, Mlle B. Charrier, Mme E. Giguère, M. et Mme L. Miville, Mlle Adèle Lévesque, Mlle M. L. Charland, M. J.-H. Vallée et Mme J.-S. Vallée, M. F. Denis Baril, représentant des Voyages Hone.

LA CHAMBRE...

(Suite de la page deux)

exprime cependant une opinion personnelle sans, dit-il, représenter aucune association de prohibition. M. Chapais croit cependant que toutes ces associations sont opposées à une pareille législation. Il estime qu'il y a ici une question de morale.

Le bill est donc adopté en deuxième lecture sur division. Le projet de loi abrogeant la loi des bibliothèques et décrétant un nouveau mode de constitution en incorporation des associations de bibliothèque et des instituts d'artistes est adopté, à l'unanimité de la Chambre, en troisième lecture, mais l'honorable M. Chapais se lève sur ce bill et déclare qu'il concourt de tout coeur dans l'esprit de cette loi qui est dirigée, dit-il, contre les efforts communistes que l'on tente depuis quelque temps dans la province.

Plusieurs autres bills, sans beaucoup d'importance, ont été adoptés en deuxième lecture.

La Chambre s'est ajournée ensuite à trois heures, cet après-midi.

IL DIT QU'IL...

(Suite de la première page)

chon de verre contenant un gallon d'alcool. Dans l'obscurité, il le

L'ACTION CATHOLIQUE

JOURNAL QUOTIDIEN
 105, rue St-Joseph, Québec
 Imprimé par la Compagnie de Publication
 "L'ACTION CATHOLIQUE" (L. M. L.)
 105, rue St-Joseph, Québec
 Tél. : 3-4444
 Nazaire FORTIER, A. F. MENCIER
 Président

ABONNEMENTS :
 Québec : \$5.00 par an; \$2.50 par mois
 Campagna : \$5.00 par an; \$2.50 par mois
 États-Unis : \$6.00 par an; \$3.00 par mois

TARIF

NAISSANCES, FIANÇAILLES, PROCHAIN MARIAGE, DÉCES, SERVICE ANNIVERSAIRE, GRAND-MÈSE, RECONNAISSANCES, REMERCIEMENTS 50 centimes par insertion suivant la formule ordinaire; chaque mot supplémentaire : 1 centime. Dans Carnet Social, \$1.00 par insertion.

DÉCES

Parents et amis sont priés d'assister aux funérailles sans autre invitation

Hall Kelly. — A Québec, à la résidence de son fils l'honorable John Hall Kelly, 67 Esplanade, est décédée, le 12 avril courant, à l'âge de 77 ans, Madame Sarah Hall, veuve de feu M. Mancer Kelly, de New-Carlisle. L'enterrement aura lieu vendredi, à New-Carlisle. La date du service funéraire sera à Québec, en l'église St-Patrice, Grande-Allée, sera annoncée plus tard. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

LEGRAS DE LA BOISIERE. — A l'église St-Joseph, le 11 avril 1933, à l'âge de 67 ans, est décédée Madame Légras, épouse de St. Alfred Légras de la Boisière.

Morisset. — A l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang, le 11 avril, à l'âge de 48 ans et 11 mois, est décédée Dame Jules Morisset, épouse de M. Jules Morisset, de St-Michel de Bellechasse.

Les funérailles auront lieu à l'église et au cimetière de St-Michel. L'heure sera annoncée demain.

RECONNAISSANCE

RECONNAISSANCE. — Grand remerciement à Gérard Raymond pour l'envoi d'une lettre avec promesse de faire publier.

RECONNAISSANCE. — Remerciements à Gérard Raymond, pour l'envoi d'une lettre.

ON DEMANDE

ON DEMANDE à acheter vieilles gravures, tableaux, horloges, miroirs, etc.

ON DEMANDE à louer une chambre, 2 ou 3 pièces, avec salle de bain.

ON DEMANDE à louer une chambre, 2 ou 3 pièces, avec salle de bain.

A VENDRE

GLACIÈRE. — Glacière neuve, 650 lbs la douzaine, maille triple.

L'UNION DES JARDINIERS ENR. No. 1, rue Victoria, Lévis.

M. J-PAUL SAUVE

(Suite de la page 3)
 paraître les témoins, était monté sur le banc pour se laver les mains et se déclarer innocent. Le Premier Ministre riposta en disant que le député des Trois-Rivières, avait été contesté lui-même. M. Duplessis riposta en disant : "Oui, j'ai été contesté par un ami du Premier Ministre et je n'ai pas eu peu d'ail devant les tribunaux qui m'ont acquitté."

L'hon. Taschereau donna lecture d'une entrevue donnée aux journaux par le député des Trois-Rivières, entrevue au cours de laquelle M. Duplessis contestait les contestations en bloc. M. Taschereau conclut : "Vous nous invitez à faire ce que nous avons fait et aujourd'hui vous nous blâmez de l'avoir fait."

M. Jean-Paul Sauve tira les conclusions de ce débat en disant que le Premier Ministre que si le parti conservateur avait commis des "sautes", jamais son chef n'en a été réduit à dire que son parti était dans une vallée d'humiliation, pénible avec que l'hon. King a été obligé de faire.

Le bill Sauve a été battu par un vote de 56 à 10.

Voici, brièvement résumés, les discours prononcés sur ce projet.

M. JEAN-PAUL SAUVE

Ce projet a pour but d'abroger la Loi Dillon. On s'en souvient, cette loi avait été présentée à la suite des élections de 1931. Son principal objectif était de mettre fin à une soixantaine de contestations. Les candidats libéraux élus n'ont pas voulu se rendre devant les tribunaux pour se laver des accusations graves portées contre eux. Ils ont préféré demander au Cabinet de préparer une loi pour empêcher la justice de suivre son cours. Grâce à la majorité libérale, cette loi a été mise dans nos statuts en dépit des protestations de la gauche, et ce pour la honte de la province de Québec, pour la honte de notre Législature.

Maintenant que les passions politiques se sont apaisées, on doit reconnaître son erreur et offrir de nos statuts cette loi qui constitue un malheureux attentat contre les tribunaux de la province de Québec.

On me dira peut-être que certaines clauses de la loi sont une amélioration sensible sur l'ancien-

ne loi et qu'elles doivent rester dans nos statuts. Je réponds que bientôt il faudra une refonte complète de nos statuts et que les bonnes clauses y pourront figurer. En attendant, il serait indécent de vouloir sauver ces rares perles en conservant une loi dont l'ensemble constitue un monument élevé à la gloire d'un attentat contre l'élection et contre nos tribunaux.

L'HON. M. PERRAULT

La loi Dillon est une loi spéciale nécessaire par des conditions particulières mais dont les résultats constituent une amélioration sur l'ancienne loi. Ce bill a été proposé pour mettre fin à des contestations en bloc qui étaient une honte pour la Province de Québec, une insulte à l'élection.

Grâce aux dispositions de la Loi Dillon, les contestations ne seront pas faites par un homme qui, mais par des gens responsables. Cette loi marque un progrès. Mon collègue dit que nous pourrions insérer les clauses qui ont été faites dans une autre loi refondue. Il n'y a rien qui nous oblige à faire une refonte de la loi. Avec les améliorations de la loi Dillon, il n'est plus nécessaire de faire cette refonte et je ne crois pas qu'il y ait lieu de rappeler la loi passée au cours de la dernière session.

M. MAURICE DUPLISSIS

Les membres de la droite ont fait grand état du fait que les contestations avaient été faites en dehors du comté, par l'organisation centrale. Il en a été toujours ainsi. Je défie le Gouvernement de me trouver une seule contestation qui n'ait pas été organisée par les dirigeants des partis libéraux ou conservateurs.

Les contestations en bloc sont connues. Je l'ai déjà dit et ne crains pas de le répéter : les contestations en bloc constituent une manoeuvre impulsive et malheureuse. J'aurais préféré quelques contestations dans les comtés où les intrusions de la loi semblaient les plus flagrantes. Mais les contestations étaient faites et il appartenait aux tribunaux de réprimer les abus si abus il y avait. La conduite de la Législature a constitué un abus plus grave que le mal. Accusés de corruption, de crimes odieux, les députés contestés se sont lavés eux-mêmes, ou du moins ils ont pensé se laver eux-mêmes.

L'hon. M. TASCHEREAU

M. Duplessis : Oui, et je n'ai pas eu peur des tribunaux. Je me suis rendu devant le juge qui a renvoyé la plainte, renvoyé la contestation d'un ami du Chef du Gouvernement. Telle est la différence entre nous. J'avais la conscience en paix et j'ai laissé la justice, le son de la proclamation. Le Procureur-général sur qui pesaient des accusations très graves n'a pas eu confiance dans les tribunaux. Lui et ses collègues ont préféré assombrer le juge, faire disparaître les témoins, monter sur le banc et se déclarer eux-mêmes innocents. C'est que leur conscience était troublée.

L'hon. M. Taschereau : Le Chef de l'opposition n'a pas le droit de dire que sa conscience était trouble, comme le dit et celle de ses collègues. Les contestations en bloc ont été faites par des députés qui n'ont pas eu peur des tribunaux. Je n'ai pas le droit de dire qu'un de ses collègues a la conscience troublée.

M. Duplessis : Si l'expression n'est pas parlementaire, je la retire et je déclare : J'aime mieux ma conduite que celle des membres de la droite. J'aime mieux avoir été accusé de crimes odieux, j'étais accusé par le Tribunal compétent. Je préfère ma position à celles des autres accusés qui se ravissent aux tribunaux pour croire se blanchir eux-mêmes et se laver eux-mêmes des accusations graves portées contre eux.

L'HON. M. TASCHEREAU

J'étais un des contestés. On a lancé contre moi toutes les injures possibles et toutes les accusations injustifiables. Les contestations ne savaient même pas qu'ils avaient contesté mon élection. La Législature a bien fait de mettre fin à ces procédures. Pour ma part, je n'aurais pas eu les moyens de dépenser quelques milliers de dollars pour aller au bout de ces procédures. J'ai approuvé ce projet et je l'approuverais encore si c'était à recommencer.

L'HON. M. TASCHEREAU

Le Premier Ministre donne lecture d'une entrevue que M. Duplessis avait accordée aux journaux lors de la contestation des élections, entrevue au cours de laquelle le député des Trois-Rivières déclarait que les contestations en bloc étaient une insulte à la Province, à la race.

M. Duplessis : Je le soutiens encore, je l'ai répété tout à l'heure, mais le remède apporté était pire que le mal, de nature à nuire davantage au crédit de la province.

L'hon. M. Taschereau : C'était une insulte et vous l'avez ressentie vous-même car votre élection était contestée pour les mêmes motifs que nous.

M. DUPLISSIS

Seulement, je n'ai pas eu peur des tribunaux.

L'hon. Taschereau : Vous avez fait renvoyer la contestation sur une exception à la forme et la cause n'a pas été entendue au mérite.

M. Duplessis : Que le Premier Ministre renonce au privilège de la loi et nous irons faire juger la chose au mérite. Je ne crains pas les résultats et je respecte la justice établie. Le Premier a-t-il peur des tribunaux ?

L'hon. Taschereau : Le député des Trois-Rivières agit bien qu'il a été contesté selon les mêmes formules injurieuses que les nôtres.

M. DUPLISSIS

Par les amis du Premier Ministre.

L'hon. Taschereau : D'ailleurs, dans l'entrevue accordée aux journaux, le député des Trois-Rivières avait plus loin. Il refusait au précédent de 1901 qu'il exprimait les craintes que nous ne nous autorisions de ce précédent pour ces contestations.

M. DUPLISSIS

Je connaissais mon homme.

L'hon. Taschereau : J'ai compris que votre allusion était une invitation à faire ce que nous avons fait et je garde cette impression.

Maintenant, on vient nous demander de faire disparaître cette loi de

nos statuts. Cette loi, je n'en ai pas peur. Les contestations en bloc, voilà une des sautes du parti conservateur et je ne regrette pas d'avoir fait passer la Loi Dillon. Elle restera dans nos statuts, car rappeler cette loi, ce serait avouer que nous avons eu tort.

M. LAURENT BARRE

Le député de Rouville peut parler à l'aise de cette loi, car son élection n'a pas été contestée. Je m'inscris en faux, dit-il, contre ceux qui prétendent qu'il y a eu contestation en bloc. Il y a eu de nombreuses contestations mais toutes les élections n'ont pas été employées. Le Premier Ministre a permis de permettre non par le législateur pour qualifier le geste de l'opposition d'ailleurs. Je me garderais bien de recourir à ce langage pour qualifier la conduite du Gouvernement. Quand on a beaucoup d'éducation et d'instruction comme le Premier Ministre, on ne peut se permettre de ne pas être parlementaire sans se faire rappeler à l'ordre. Un humble paysan comme moi ne pourrait pas le faire. D'ailleurs, il y a des notions élémentaires de politesse et de courtoisie dont je ne puis me départir pour injurier grossièrement des adversaires.

L'hon. Taschereau

Grossièrement n'est pas parlementaire.

M. L'ORATEUR

Le député de Rouville devrait retirer cette parole.

M. Barre : Je ne croyais pas que l'on pouvait se croire visé par cette expression. Puisqu'on se reconnaît à l'aise, je retire ce que j'ai dit mais le fait brutal demeure. On a insulté un député, ce que l'on dit être un mort, un cadavre.

Une voix

Il est si mal cadavre.

M. Barre : Si M. Houde est pas mal cadavre, je ne qualifierai pas ceux qui s'attaquent aux cadavres; on sait ce qu'ils sont. Les députés qui sont actuellement dans cette chambre parce qu'ils ont été élus par une loi que les tribunaux ne les ont pas reconnus, ne sont pas sortis d'une fausse impression, ils n'ont jamais été lavés des accusations graves qui pèsent sur eux, car la justice n'a jamais déclaré qu'ils étaient innocents de ces crimes. Ils sont rendus un bien mauvais service en déclarant que eux, députés, n'auraient pas devant les juges dont ils avaient peut-être raison de redouter le jugement.

Des voix

Ah ! Ah !

M. Barre : Ce n'est pas parlementaire. Je retire l'expression pour dire que les députés élus par eux-mêmes ont agi de façon à ne pas se faire déclarer innocents des accusations graves portées contre eux et je crains que ce ne soit pas un honneur pour la Législature.

De nouveaux points d'ordre sont soulevés. Nous perdons les paroles de ceux qui parlent. Le député de Rouville termine en disant que les contestations ont été faites en se basant sur une loi existante et que les accusés ont créé une loi pour se donner l'assolution eux-mêmes. Comme il est une heure quinze, la séance s'ajourne.

M. SAUVE TIRE LES CONCLUSIONS

L'ouverture de la séance de l'opposition n'a pas le droit de dire que sa conscience était trouble, comme le dit et celle de ses collègues. Les contestations en bloc ont été faites par des députés qui n'ont pas eu peur des tribunaux. Je n'ai pas le droit de dire qu'un de ses collègues a la conscience troublée.

M. J.-P. SAUVE

Est-ce que d'autres députés de cette Chambre devraient parler sur la question ?

C'est le silence complet. Le président bouchard repète la question, mais aucun député ne se lève pour répondre. La loi qui a été présentée avait pour objet de rappeler la loi Dillon votée par la Législature à la dernière session.

M. J.-P. SAUVE

Est-ce que d'autres députés de cette Chambre devraient parler sur la question ?

C'est le silence complet. Le président bouchard repète la question, mais aucun député ne se lève pour répondre. La loi qui a été présentée avait pour objet de rappeler la loi Dillon votée par la Législature à la dernière session.

M. J.-P. SAUVE

Est-ce que d'autres députés de cette Chambre devraient parler sur la question ?

C'est le silence complet. Le président bouchard repète la question, mais aucun député ne se lève pour répondre. La loi qui a été présentée avait pour objet de rappeler la loi Dillon votée par la Législature à la dernière session.

M. J.-P. SAUVE

Est-ce que d'autres députés de cette Chambre devraient parler sur la question ?

C'est le silence complet. Le président bouchard repète la question, mais aucun député ne se lève pour répondre. La loi qui a été présentée avait pour objet de rappeler la loi Dillon votée par la Législature à la dernière session.

M. J.-P. SAUVE

Est-ce que d'autres députés de cette Chambre devraient parler sur la question ?

C'est le silence complet. Le président bouchard repète la question, mais aucun député ne se lève pour répondre. La loi qui a été présentée avait pour objet de rappeler la loi Dillon votée par la Législature à la dernière session.

M. J.-P. SAUVE

Est-ce que d'autres députés de cette Chambre devraient parler sur la question ?

C'est le silence complet. Le président bouchard repète la question, mais aucun député ne se lève pour répondre. La loi qui a été présentée avait pour objet de rappeler la loi Dillon votée par la Législature à la dernière session.

M. J.-P. SAUVE

Est-ce que d'autres députés de cette Chambre devraient parler sur la question ?

C'est le silence complet. Le président bouchard repète la question, mais aucun député ne se lève pour répondre. La loi qui a été présentée avait pour objet de rappeler la loi Dillon votée par la Législature à la dernière session.

M. J.-P. SAUVE

Est-ce que d'autres députés de cette Chambre devraient parler sur la question ?

C'est le silence complet. Le président bouchard repète la question, mais aucun député ne se lève pour répondre. La loi qui a été présentée avait pour objet de rappeler la loi Dillon votée par la Législature à la dernière session.

M. J.-P. SAUVE

Est-ce que d'autres députés de cette Chambre devraient parler sur la question ?

C'est le silence complet. Le président bouchard repète la question, mais aucun député ne se lève pour répondre. La loi qui a été présentée avait pour objet de rappeler la loi Dillon votée par la Législature à la dernière session.

M. J.-P. SAUVE

Est-ce que d'autres députés de cette Chambre devraient parler sur la question ?

C'est le silence complet. Le président bouchard repète la question, mais aucun député ne se lève pour répondre. La loi qui a été présentée avait pour objet de rappeler la loi Dillon votée par la Législature à la dernière session.

M. J.-P. SAUVE

Est-ce que d'autres députés de cette Chambre devraient parler sur la question ?

C'est le silence complet. Le président bouchard repète la question, mais aucun député ne se lève pour répondre. La loi qui a été présentée avait pour objet de rappeler la loi Dillon votée par la Législature à la dernière session.

M. J.-P. SAUVE

Est-ce que d'autres députés de cette Chambre devraient parler sur la question ?

C'est le silence complet. Le président bouchard repète la question, mais aucun député ne se lève pour répondre. La loi qui a été présentée avait pour objet de rappeler la loi Dillon votée par la Législature à la dernière session.

M. J.-P. SAUVE

Est-ce que d'autres députés de cette Chambre devraient parler sur la question ?

C'est le silence complet. Le président bouchard repète la question, mais aucun député ne se lève pour répondre. La loi qui a été présentée avait pour objet de rappeler la loi Dillon votée par la Législature à la dernière session.

M. J.-P. SAUVE

Est-ce que d'autres députés de cette Chambre devraient parler sur la question ?

C'est le silence complet. Le président bouchard repète la question, mais aucun député ne se lève pour répondre. La loi qui a été présentée avait pour objet de rappeler la loi Dillon votée par la Législature à la dernière session.

M. J.-P. SAUVE

Est-ce que d'autres députés de cette Chambre devraient parler sur la question ?

C'est le silence complet. Le président bouchard repète la question, mais aucun député ne se lève pour répondre. La loi qui a été présentée avait pour objet de rappeler la loi Dillon votée par la Législature à la dernière session.

pendant que ces députés couraient s'abriter sous la loi Dillon, le chef de l'opposition lui, allait devant les tribunaux de sa province.

Le ministre de la Voirie a tenté de justifier la loi Dillon. Il est curieux de voir le ministre se lever pour reprocher la multiplicité des contestations, car le plus grand grief qui ait été soulevé dans l'ensemble des contestations a été la multiplicité des abus de la Voirie en temps d'élections. On reprochait au gouvernement d'avoir tenté d'influencer l'élection par des travaux de Voirie exagérés et injustifiables. C'est lui à qui on a reproché la multiplicité des abus qui vient parler de la multiplicité des élections contestées.

En dépit des tentatives faites par le Premier Ministre, je demeure de ceux qui réfléchissent sérieusement et de faire disparaître de nos statuts un monument qui n'est pas un honneur pour nos députés, pour la Législature et pour la province.

On prend alors la lecture du bill Sauvé, et par 56 voix contre 10 il est décidé que la loi Dillon restera dans les statuts provinciaux.

MONT JOLI

De retour.

Mont-Joli, Matane. — Le R. P. Curé, accompagné de son frère, le R. P. G. Ménard, O.M.I., sera de retour en notre paroisse le 12 prochain. Une cordiale bienvenue.

Journée de prières.

Le six avril, jour anniversaire de la mort du Christ, les paroissiens de Mont-Joli ont fait certainement violence au Ciel. L'église fut remplie de fidèles depuis cinq heures du matin jusqu'au soir. Les visites se sont succédées sans interruption depuis le matin et le soir à onze heures il y eut l'heure mensuelle des hommes dont le nombre dépassait cinq cents. La sainte Communion leur fut distribuée à minuit. Après d'ardentes prières, il ne peut y avoir de doute que le bon Dieu, ne devra pas faire la sourde oreille.

Va et vient.

— Le 7, M. Arthur Dubé, de Baie-des-Sables, en voyage d'affaires, est allé à l'hôtel de M. Albert Santerre.

— Mmes Hormidas et J.-Bte Roy sont de retour d'un voyage à Montréal.

— Le 5, M. et Mme A.-C. Bélanger, en visite chez des parents à Rivière du Loup.

— Le 4, M. Oscar Roy, en promenade dans la région du Lac St-Jean, à Montréal et à Detroit.

Sépultures.

Le cinq, Marguerite Lévesque, fille de M. Etienne Lévesque fils, décédée à l'âge de sept ans, Service et inhumation le huit en notre paroisse.

Le même jour, décédait à l'âge de 83 ans Joseph Fradette, inhumé aussi le huit en notre paroisse. Aux familles en deuil, nos sincères sympathies.

Baptêmes.

Le deux, Joseph-Omer-Yvon, enfant de Alcide Gagné de E.-Médard Bannville. Parrain et marraine : M. et Mme Omer Pelletier. Ministre : R. P. E. Allie, O. M. I.

Soirée.

Le Cercle de l'A.C.J.C. est à préparer pour le deux mai prochain une soirée dramatique et musicale où sera jouée la pièce intitulée "le secret du lépreux". Bon succès.

SAINT-EDOUARD

Naissances.

St-Edouard, Lotbinière. — Marie-Justine-Fleurbaey, fille de M. et Mme Henri Blanchet. P. et M. : M. et Mme Victorien Blanchet. Joseph-Jean-Benjamin, fils de M. et Mme Alphonse Lemay. Parrain : Albert Heroux; marraine : Alice Lemay.

Joseph-Wilfrid-Simon, fils de M. et Mme Edouard Trépanier. Parrain : M. Wilbrod Trépanier; marraine : Mlle Simonne Bégon.

Marie-Jacqueline-Raymond, fille de M. et Mme Ephraïm Lemay. P. et M. : M. et Mme Lauréat Blanchet.

Sépulture.

Lundi, le 27 mars, avaient lieu les funérailles de Madame Gustave Blanchet, née Julia Blanchet, décédée à l'âge de 65 ans. Une foule nombreuse de parents et d'amis y assistaient.

M. l'abbé J.-A.-A. Michaud, curé de la paroisse, fit la levée du corps et chanta le service.

Madame Elzéar Blanchet, portant la croix, elle était accompagnée de M. E. Blanchet, M. A. Pioli conduisant le corbillard. Le cercueil était porté par quatre neveux de la défunte.

La famille a reçu de nombreux témoignages de sympathies dans l'épreuve cruelle qui vient de la frapper.

Nouvelle religieuse.

Cette année, la fête de saint Joseph a été célébrée d'une façon très solennelle. Les paroissiens se sont présentés nombreux au confessionnal et se sont approchés en foule de la table sainte. La grand-messe a eu lieu à 8 heures. C'est la chorale des petits garçons et celle des hommes qui firent les frais du chant.

Honneur au mérite.

Mlle Armande Blais, institutrice à Saint-Edouard, a obtenu la recommandation de M. l'inspecteur Baudet, une prime de \$20.00 pour succès dans l'enseignement, gracieusement offerte par le Département de l'Instruction Publique de la province de Québec.

Note sociale.

Mademoiselle Beatrice Auger de retour d'une promenade prolongée à Lotbinière.

Edouardine.

FINANCE

Wall Street

moins actif

mais stable

La plupart des valeurs qui ont fait leur apparition sur le tableau au cours de l'avant-midi, n'ont fluctué qu'entre des limites marquées par des fractions de points. Un petit nombre de valeurs seulement, toutefois, ont avancé. Celles qui ont fléchi n'ont perdu, en général, que 1-8 ou 1-4 point. Cette situation semble indiquer que le marché continue d'absorber des prises de bénéfices, car les nouvelles tendraient plutôt à le faire monter, vu qu'elles sont assez encourageantes. Dans les cercles financiers, on est satisfait de la manière dont sont absorbées par le marché les réalisations de profits. A dix heures et demie, les ventes se chiffraient approximativement à 120,000 parts.

Les changes

Le dollar canadien a ouvert à 83 cents ce matin sur le marché des changes de New-York, et la livre sterling a ouvert à \$3.40 7-8. A Montréal, la livre a varié, au cours de la matinée, de \$4.10 à \$4.11; la prime sur le dollar américain a oscillé de 20-1-8 à 20-7-16 pour cent; et le franc français a fluctué entre les limites de \$0.0474 et \$0.0475.

LES CHANGES

Cours d'ouverture des changes à New-York, fournis par L. G. Beaubien et Cie, 70, St-Pierre, Québec (Séance du 12 avril 1933).

Londres (three months)	\$3.40 7/8
Dollar Canadien	83
Paris (three months)	0.0304 1/2
Berlin (three months)	0.2305
Genève (three months)	0.1915
Stockholm (three months)	0.1852
Rome (three months)	0.0516
Bruxelles (three months)	0

AUJOURD'HUI

S. JULES, pape, confesseur.

Durant ce mois

Que, par leur vie chrétienne, les Catholiques soient l'exemple de tous.

L'apostolat de l'exemple parmi les hommes, par d'autres hommes, est nécessaire.

Que cet exemple soit, durant le mois d'avril, une bonne et sainte vie, sans ostentation ni respect humain, sur la place publique, à l'église, à la demeure, en parlant, en se recevant, en se dévotant.

Celui qui vit ainsi, quand même il ne parlerait ni ne prêcherait, exhorte déjà par la contagion du bien.

CALENDRIER

Mercredi, 12 avril 1933
Lever du soleil — 5.55
Coucher du soleil — 8.30
Lever de la lune — 10.02
Coucher de la lune — 5.54

Premier quartier — 16.51 à 6h. 26m. du matin
Pleine lune — 20.10 à 8h. 38 m. du matin
Dernier quartier — 16.11 à 11 h. 17 m. du soir

Jeune lune — 16.51 à 6h. 26 m. du soir
QUARANTE-HEURES
Couvert de St-Anne-de-la-Pocatière.
TEMPERATURE
M. 38, Mo. 32
PROGNOSTIC
Beau, pluie à certains endroits

Pas une ville morte ?

vous croyez !

Les restaurateurs sont allés trouver M. le maire pour obtenir la permission d'ouvrir leurs établissements toute la nuit. A cette occasion quelqu'un aurait dit que, la nuit, Québec a l'air d'une ville morte.

S'il a cru nous décevoir par cette remarque, il s'est profondément trompé.

Une ville qui a l'air morte la nuit est une ville normale, comme est normale toute la nuit, qui, reposant paisiblement dans son lit, y prend jusqu'à un certain point l'apparence de mort. La nuit est faite pour le calme, le repos et le sommeil. Les villes qui sont anormales sont celles où la vie est plus bruyante après le crépuscule, qu'entre le lever et le coucher du soleil.

Touristes et voyageurs ont jusqu'à une heure du matin pour manger; c'est bien raisonnable. On sait du reste qu'ils sont loin d'être les seuls à fréquenter les restaurants après minuit, et que "souteneurs" et "seigneurs" comptent parmi les clients les plus fidèles des restaurants dits "boîtes de nuit". Ne dérangeons pas, pour accommoder ces peu intéressants personnages ou les freluquets des salles de danses, la bonne et saine coutume de dormir quand il est temps.

Une ville où l'on dort la nuit n'est pas une ville morte, mais une ville qui se respecte.

Six cents seulement !

Dans son discours au Monument National, le 10 avril dernier, M. l'abbé Groulx a déclaré que six cents seulement de nos hommes d'affaires faisaient en français leur rapport au service du Revenu.

M. Groulx a mis là le doigt sur une plaie vive.

Si notre langue n'est pas parlée comme elle devrait l'être, si notre langue n'occupe pas partout le rang qu'elle devrait occuper, il faut moins nous en prendre aux autres qu'à nous-mêmes.

Sommes-nous assez fous, assez négligents ? Et n'y a-t-il pas chez nous trop de gens qui souffrent sans en rendre compte de cette ridicule affection mentale qu'on qu'on appelle le snobisme ?

Un peu de vigilance, et disons le mot, un peu moins de sottise nous vaudrait des triomphes faciles, beaucoup plus faciles qu'on ne le croit.

Le choix ne pouvait être plus heureux

Mgr Camille Roy, P. A., recteur de l'Université Laval, au cours d'une récente visite à l'École de Musique, a souligné le fait que pour ses débuts, à l'aurora même de l'Année Sainte, la chorale Haendel ne pouvait faire de meilleur choix que "La Rédemption" de Charles Gounod. En outre d'être une œuvre vraiment géniale, cet oratorio cadre bien avec la célébration du dix-neuvième centenaire de la rédemption du monde. Il était tout désigné pour figurer au programme du premier concert de la puissante chorale dont l'Université Laval vient de doter notre ville. Il ne nous est pas donné de l'entendre bien fréquemment car c'est une œuvre de grande envergure et dont l'interprétation présente des difficultés qu'une organisation quelconque ne saurait affronter. Mais la chorale Haendel avec ses 140 membres, formés pour la plupart à l'École de Musique de l'Université Laval, n'a pas craint de le mettre à son programme et a su en tirer un parti vraiment merveilleux. Le public québécois pourra juger lui-même, dans quelques jours, de la valeur des deux concerts qui lui sont offerts. C'est en effet les 24 et 28 avril prochains que "La Rédemption", sera donnée dans la vieille capitale et tout fait prévoir à l'avance un succès extraordinaire. Cette grande manifestation artistique a été préparée sous la direction d'éminents professeurs et avec le concours d'élevés qui non seulement ont de la voix, mais encore possèdent de vastes connaissances en musique et en solfège.

Jamais Québec n'aura entendu une telle interprétation de "La Rédemption".

Le Comité Général et le Conseil siègent ce soir

A Lauzon.—Le maire Dorval présidera.—Questions importantes au programme.—M. le curé Carrier, de N.-D. de Lévis, à l'Hôtel-Dieu.—Ouverture de la retraite des Voyageurs de Commerce ce soir.

LE DRUID AUX CHANTIERS DAVIE

Le Conseil de Ville de Lauzon se réunira ce soir en l'Hôtel-Dieu sous la présidence de Son Honneur le maire Jos. Dorval.

Cette séance mensuelle aura lieu à 8 heures et sera précédée d'une réunion du comité général du Conseil.

Plusieurs questions importantes seront discutées à cette assemblée.

M. le curé Carrier a subi une opération à l'Hôtel-Dieu.

M. l'abbé Eugène Carrier, curé de Lévis a subi hier matin une opération très délicate à l'Hôtel-Dieu de Lévis, où il est entré dimanche soir à la suite de l'indisposition qui l'avait obligé à interrompre sa messe le matin.

Les médecins de M. le curé ont déclaré en même temps que leur intervention avait bien réussi, mais que la grande faiblesse de leur malade lui interdisait toute visite.

Le jour où il pourra recevoir sera annoncé au public.

La retraite des Voyageurs de Commerce.

La retraite annuelle des voya-

geurs de Commerce de Lévis commencera ce soir à 7 heures 30, dans la chapelle des Congréganistes à l'église Notre-Dame.

Les exercices se continueront le matin à 8 heures et le soir à 7 heures 30 jusqu'au matin, de Pâques alors qu'aura lieu la clôture. Le prédicateur sera le R. P. Thériault, dominicain de Québec.

Tous les hommes d'affaires, professionnels, commis, employés de chemin de fer, hommes et jeunes gens de Lévis sont invités à se joindre aux Voyageurs pour cette retraite.

La cédule du concours de pool

La cédule du prochain concours de pool entre les différents salles de la Rive-Sud vient d'être complétée. Chacune des quatre salles qui prendront part à ce concours sera représentée par deux joueurs qui joueront deux fois contre chacune des autres équipes. Les salles Giguère, de Lévis, Girard, de Lauzon, Lee, de St-Romuald, et Demers, de Charny ont offert une magnifique coupe qui sera remise à l'é-

(Suite à la page 9, 3e col.)

LA CHAMBRE HAUTE AMENDE LE BILL MERCIER

Grand débat sur l'électricité.—Les hons. Thériault et Ouellet sont d'avis qu'avant de songer à exporter l'électricité, on devrait travailler à faire baisser les taux et à électrifier les campagnes.—Le gouvernement pourra exporter 300,000 c. v. au lieu de 250,000 c. v.

LA LOI DES LIQUEURS

Le Conseil Législatif a abordé hier la question de l'électricité. Il s'agissait de considérer le bill relatif à l'exportation de la force motrice aux Etats-Unis.

Le débat de la Chambre Haute n'a pas été aussi violent que celui de la Chambre Basse, mais des observations intéressantes ont été faites par les hons Thériault, Ouellet et Power.

Sans se prononcer contre l'exportation de l'électricité aux Etats-Unis, les deux premiers orateurs ont dit qu'avant de songer à l'exportation, on devrait travailler à procurer l'électricité à meilleur compte aux consommateurs des villes et à électrifier les campagnes.

M. Thériault n'a pas hésité à dire que le trust nous étouffait.

Un amendement a été apporté au bill de l'hon. Mercier, par l'hon. Power. Le Gouvernement pourra exporter 300,000 chevaux-vapeur.

L'hon. Thomas Chapais s'est opposé au projet qui permettra à la Commission des Liqueurs d'ouvrir ses magasins le soir.

Voici les arguments de l'hon. M. Thériault.

"Cette mesure est une dérogation à notre politique générale depuis plusieurs années. Il y a un certain temps, une compagnie dont

faisait partie feu l'honorable M. Miles voulait obtenir le pouvoir d'exporter de l'énergie électrique aux Etats-Unis. La Législature s'y opposa. J'étais alors député et je fus même surpris d'entendre le premier ministre déclarer que l'électricité exportée ne reviendrait pas dans notre province. Je trouve étrange la conduite que l'on veut tenir aujourd'hui. Les explications que j'ai lues dans les journaux ne m'ont pas convaincu. Si nous avions un surplus d'énergie électrique cette mesure serait peut-être bien venue. Mais nous n'avons qu'un surplus d'électricité.

Taux plus élevés

Il est reconnu que nous dépensons dans la province de Québec, moins d'électricité que partout ailleurs et nous payons des taux trois et quatre fois plus élevés qu'ailleurs. Si les taux baissaient la consommation augmenterait dans notre province. L'honorable représentant de La Vallière parlait hier de l'électrification des campagnes. Nous avons fait des progrès si l'électrification consiste à éclairer l'église, le presbytère et le couvent dans un village.

Mais si l'électrification consiste à pourvoir les formes de la force motrice je dois dire que nous n'avons pas fait de progrès. Dans le comté de L'Islet que j'ai représenté pendant trois ans et auquel je suis resté attaché, il y a à peu près trois fermes qui sont électrifiées.

La question de l'électricité occupe l'opinion publique surtout dans notre district. Montreal ne s'est peut-être pas assez préoccupé de cette question. C'est ce qui fait que nous sommes seuls, à Québec, à lutter dans ce domaine. Dans une conférence qu'il a donnée M. Massue a cité des chiffres pour démontrer que les compagnies ne pouvaient donner dans Québec les taux en vigueur dans l'Ontario. Or les chiffres cités démontraient précisément que la grande ville de Montreal devrait avoir des taux aussi bas que les villes de l'Ontario.

Encore une fois, je regrette que Montreal ne se soit pas intéressé à cette question. L'honorable M. Martin—"Nous avons essayé de municipaliser et la Législature nous en a pas accordé le pouvoir". L'honorable M. Thériault—"Vous auriez dû revenir à la charge."

Le trust nous étouffe

A Québec le trust nous étouffe. C'est remarquable comment on a procédé. Lorsqu'il s'est agi de former la compagnie du Québec Power on a pris comme directeurs le président du "Soleil" alors, le pré-

sident de l'"Evénement", l'organisateur libéral et l'organisateur conservateur et on a pris comme procureur le bureau légal du premier ministre. Je regrette qu'à Montreal la compagnie d'électricité n'ait pas eu les mêmes égards pour le président de "La Presse".

L'honorable M. Thériault—"Dans la province de Québec peut-on rêver d'avoir des industries nouvelles, dans la ville de Québec surtout, avec des taux aussi exorbitants? Avant de présenter cette mesure on devrait entreprendre une enquête dans la province. Dans 20 ans dans quelle position serons-nous? La presse n'éclaire pas assez le public sur ce sujet de l'électricité. Il n'y a qu'un journal à Québec qui fasse cette campagne. En Ontario le gouvernement donne des boni pour l'électrification des campagnes et l'honorable M. Lapointe a prouvé avec documents à l'appui que les contribuables de l'Ontario ne paient pas un sou de taxe de plus. Aussi il y a 135,000 fermes qui sont électrifiées.

Electrification des campagnes

Dans Québec est-ce que le gouvernement va donner des boni à des compagnies qui ont des surplus, pour leur faire électrifier les campagnes? Plus nous étudions la question, plus nous nous rendons compte que nous avons fait fausse route dans la province de Québec. Je ne blâme pas mon parti; tous les partis sont responsables. Les ressources naturelles dont la Province nous a gratifiés devraient servir à la masse et non pas seulement à quelques individus, à des Américains ou autres. Je ne veux pas tant m'opposer au bill que faire ces remarques que je crois opportunes. Je demande, cependant que le bill soit adopté sur division".

L'hon. M. Ouellet

"Je ne désire pas me prononcer sur l'état de la question. Mais la question de l'électricité se pose dans toute son ampleur. Quel que soit le système je voudrais que nous adoptions une ligne de conduite telle que nous n'aurions pas les maux liés. Nous devons nous protéger de façon à ne pas payer des taux plus élevés qu'ailleurs. Il serait peut-être prudent pour le gouvernement de garder des pouvoirs inexplorés afin qu'il soit en mesure d'agir un jour ou l'autre."

L'hon. M. Power

"Je ne suis pas intéressé dans la Shawinigan ou dans le Québec Power. Mais depuis le commencement d'été session nous avons entendu des discussions considérables sur la condition précaire de certaines industries et il est indubitable que l'industrie hydro-électrique est une de celles qui ont à faire face aux plus difficiles problèmes. Je ne veux pas défendre les compagnies hydro-électriques ou discuter la question des taux plus ou moins élevés de l'électricité. Ce que je veux déclarer à mes collègues de la Chambre haute c'est que les compagnies de pouvoir électrique ont dépensé

des millions et des millions de dollars dans la province. Maintenant on trouve qu'elles ont trop de pouvoir. Pourquoi serions-nous contre l'exportation si ces compagnies jugent qu'elles ont plus de pouvoir qu'il n'en faut pour les besoins? A mon avis, ces 300,000 chevaux-vapeur que l'on veut exporter n'aboutiront en rien notre province. Je ne veux rien dire qui puisse alarmer les porteurs de dettes de ces compagnies mais le temps devrait être venu de leur permettre d'exporter leur énergie électrique aux Etats-Unis si nous ne voulons pas voir surgir une autre crise, la crise de l'énergie électrique".

Le bill est adopté sur division en deuxième lecture.

Un amendement
En comité plénier on apporte un amendement au bill décrétant que l'exportation de l'électricité pour être de 300,000 chevaux-vapeur au lieu de 250,000. Ce qui comporte une économie puisque les exportations se font généralement par 100,000 chevaux-vapeur, déclare M. Champagne.
Sur la deuxième lecture du bill modifiant la loi des liqueurs de Québec, l'honorable M. Chapais tient à faire quelques remarques. Il s'oppose à l'esprit de la loi en ce qui concerne l'avance de l'heure pour la vente des liqueurs dans les magasins de la Commission. Il ne veut pas concourir dans cet amendement.
(Suite à la page 9, 7e col.)

UN ARTICLE DE BIJOUTERIE A ENCORE SA PLACE...

sur la liste des cadeaux, et à Pâques comme en toute autre occasion, un article de bijouterie fait un cadeau dont l'appréciation n'a d'égal que la valeur de l'article offert. Si vous êtes encore indécis quant à l'article à offrir, venez voir

NOTRE ASSORTIMENT

qui est au grand complet et comprend mille et une suggestions pour cadeaux de Pâques. Chacun des articles est apte à faire un cadeau qui plaira et pendant longtemps.



JOYEUSES PAQUES



A TOUS NOS CLIENTS

Fiancés de Pâques

Nous attirons votre attention sur notre grand assortiment de bagues à diamants que nous sommes en mesure de vous offrir cette année à de vrais prix d'occasion. Venez examiner ces nouveautés, et ne manquez pas de voir nos prix.

J.-C. VEZINA BIJOUTIER

41, RUE ST-JOSEPH - QUEBEC

HAUTE NOUVEAUTE

POUR LE PRINTEMPS ET LA TOILETTE DE PAQUES



Une nouvelle paire de souliers sera nécessaire pour compléter votre nouvelle toilette de Pâques. Nous venons justement de recevoir toutes les nouveautés du printemps et avons actuellement en magasin plusieurs modèles parmi lesquels vous voudrez choisir.

Ne manquez pas de nous rendre visite. Un de nos prix vous conviendra, puisqu'ils varient.

entre \$1.99 et \$6.00

L.-F. FALARDEAU ENR.

124, Rue ST-JOSEPH :: QUEBEC

ACHETEZ LE CHOCOLAT DES TRAPPISTINES

de St-Romuald.
Le MEILLEUR, le PLUS PUR et le PLUS NOURRISSANT. Ne FATIGUE pas l'ESTOMAC. Beaucoup de médecins le recommandent pour les enfants. Se vend, pur et au lait, en TABLETTES de 28 oz. 14 et 12 lb. et en JOLIES BONBONNIERES de 12 et 1 livre sous forme de PASTILLES et de FANTAISIES.

Il est vendu aussi pour le temps de Pâques sous forme de POISSONS, d'OEUFS de POULES et de SABOTS. Vous le trouverez chez tous les bons épiceries, pharmaciens, marchands de bonbons en général. Faites-le goûter aux membres de votre famille. Distribué en gros par

J. B. BEDARD & Frere

336, rue de la Reine QUEBEC Téléphone : 3-3870

La Toilette de Pâques



Compléter la toilette de Pâques avec des accessoires de première qualité, de haute nouveauté, et se vendant malgré tout à un prix très modique.

Madame, Mademoiselle,

Il vous faudra certainement une nouvelle sacoche, de nouveaux gants, des bas de soie nouvelle teinte, etc., pour compléter votre toilette de Pâques. Pourquoi ne pas vous procurer à St-Sauveur où les prix sont les plus bas et la qualité la même que partout ailleurs.

Monsieur,

Quel que soit l'accessoire que vous désirez pour compléter votre nouvelle toilette, venez nous voir, notre assortiment est au grand complet dans les lignes de

Chemises
Chapeaux
Bas, etc.

Toute notre marchandise est nouvelle et un article de chez-nous pour votre toilette de Pâques vous assure la plus haute nouveauté à un prix toujours raisonnable

TELESPHORE SIMARD

710-716 RUE ST-VALLIER, ST-SAUVEUR

TEL 3-1950

